

**Département de Meurthe et Moselle**

**Siège de l'enquête : Communauté de  
Communes Orne Lorraine Confluences**

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**du 19 juin au 12 juillet 2018**

Enquête publique préalable à la demande de Déclaration  
d'Intérêt Général pour le projet d'entretien de l'Orne  
d'Olley à Joeuf.

Projet déposé par la Communauté de Communes Orne  
Lorraine et Confluences.

Ordonnance : E18000056/54 du 18 avril 2018

Arrêté communautaire n° 2018-229 du 29 mai 2018.

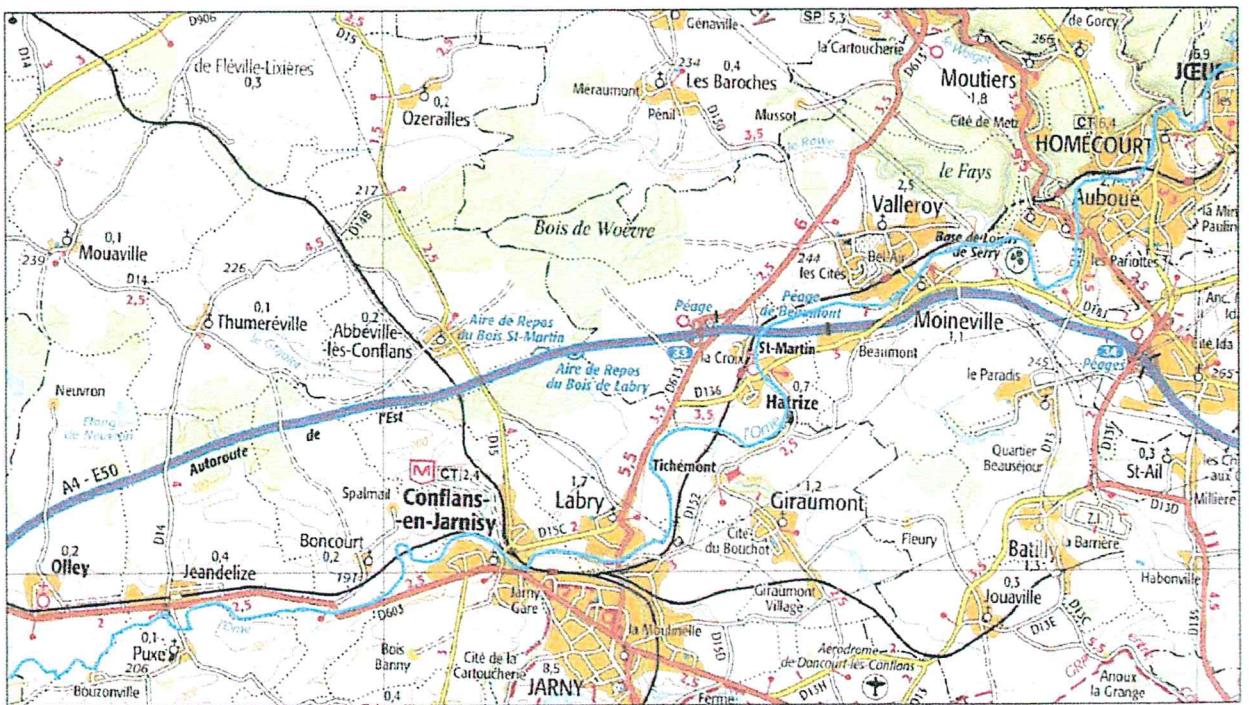
## SOMMAIRE

Cartes de localisation et d'implantation du projet- - - -	3
Généralités concernant l'objet des enquêtes - - - -	4
Objet de l'enquête - - - -	4
Cadre juridique- - - -	4
Caractéristiques du projet- - - -	4
Composition du dossier- - - -	5
Dossier de mise à enquête publique- - - -	7
Organisation et déroulement de l'enquête publique-- - -	8
Désignation du commissaire-enquêteur- - - -	8
Modalité de l'enquête publique- - - -	8
Contacts préalables- - - -	9
Visite des lieux- - - -	9
Concertation préalable- - - -	9
Consultation des organismes et des services de l'Etat - -	9
Consultation des conseils municipaux- - - -	10
Information effective du public- - - -	10
Autres action d'information du public- - - -	11
Incidents relevés au cours des enquêtes - - - -	11
Climat de l'enquête- - - -	11
Clôture de l'enquête et modalité de transfert des registres -	11
PV de synthèse des observations et mémoire en réponse- -	12
Relation comptable des observations- - - -	12
Analyse des observations- - - -	13
Conclusion et avis motivé- - - -	18

### Annexes :

- 1 – publicité légale
- 2 – certificats d'affichage
- 3 – affichage sur sites
- 4 – article du Républicain Lorrain
- 5- encart magazine communal de Conflans-en-Jarnisy
- 6 – procès verbal de synthèse des observations du public
- 7 – mémoire en réponse

Figure 1 : Carte de situation (périmètre d'étude)



Dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général – Entretien de l'Orne de Olley à Joeuf

CC Orne Lorraine Confluences

9/30

BEPEG - Technopôle Nancy-Brabois - 2 allée de Saint Cloud - 54600 Villers lès Nancy

# GENERALITES CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE

## I - OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique est relative à la demande de **Déclaration d'Intérêt Général concernant le projet d'entretien de la rivière Orne d'Olley à Joeuf**, en vue de se substituer aux propriétaires riverains défaillants afin de réaliser ces travaux sur le territoire des 14 communes concernées. Cette demande est présentée par la Communauté de Communes Orne Lorraine et Confluences (OLC).

## II – CADRE JURIDIQUE

Cette enquête publique est engagée en référence aux textes réglementaires suivants :

- le code de l'environnement et notamment ses articles :
  - ✓ L.123-1 à 5,
  - ✓ L.123-9 à 18,
  - ✓ L.211-7,
  - ✓ L.214-3 et 6,
  - ✓ L.215-15 à 18
  - ✓ R.123-1 à 13,
  - ✓ R. 214-89 à 104.
- Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-2,
- Le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.151-37.
- Le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration.

## III – CARACTERISTIQUES DU PROJET

La rivière Orne prend sa source dans les Côtes de Meuse à Ornes, quitte ce département puis sur 38 km traverse la Meurthe et Moselle d'Ouest en Est, d'Olley à Joeuf, et se jette ensuite dans la Moselle. Elle reçoit les apports de l'Yron au niveau de Jarny et Woigot au niveau d'Auboué.

Etant située en fond de vallée, la zone inondable est naturellement étroite. L'artificialisation des sols, la présence de remblais d'infrastructures (autoroute, voie ferrée, gares), d'ouvrages hydrauliques accentuent cette caractéristique. De plus, le manque d'entretien de la ripisylve a conduit à la formation de nombreux embâcles empêchant le bon écoulement de l'eau. Le tronçon Hatriz-Joeuf (18 km) est plus impacté par ces embâcles.

De Rombas/Clouange (Moselle) à Valleroy un Fil bleu a été aménagé dit « promenade des berges de l'Orne ». C'est un lieu de promenade très fréquenté agrémenté de ponts et passerelles permettant de passer d'une berge à l'autre.

C'est le tronçon Olley – Joeuf qui fait l'objet d'un projet de programme d'entretien. Les communes englobées dans ce périmètre et concernées par ce programme et cette enquête publique sont : Olley, Jeandelize, Puxe, Boncourt, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Labry, Giraumont, Hatrize, Valleroy, Moineville, Auboué, Homécourt et Joeuf.

En 2002, le Syndicat des Communes Riveraines de l'Orne (SCRO), ayant à l'époque la compétence pour l'entretien des cours d'eau, met en œuvre un programme de restauration de l'Orne meurthe et mosellane. De 2009 à 2011, un premier programme tri annuel a été réalisé. Aujourd'hui, c'est la Communauté de Communes Orne Lorraine et Confluences (OLC) qui est compétente en termes d'entretien et d'aménagement de l'Orne d'Olley à Joeuf. Elle est aussi le maître d'ouvrage et le demandeur du présent projet.

Les objectifs de cet entretien sont les suivants :

- assurer un bon écoulement des eaux en préservant le lit de l'invasif de la végétation ;
- assurer la stabilité des berges et du lit en préservant les berges des risques de dégradation par déchaussement d'arbres, en veillant à maintenir ou favoriser une végétation adaptée ou la présence d'embâcles générant des courants préférentiels ;
- paysager ;
- diversification des peuplements : coupes sélectives favorisant la régénération d'essences diversifiées ;
- éviter la formation d'atterrissement.

Les interventions, suivant les secteurs, seront les suivantes :

- l'abattage sélectif d'arbres ou d'arbustes et l'élagage sélectif des branches ;
- le recépage ou la taille de la végétation vieillissante ou dépérissante ;
- le dégagement et le débroussaillage de jeunes plants issus de la régénération naturelle ;
- l'élimination des rémanents végétaux (broyage sur place, évacuation ou incinération) ;
- l'élimination et la mise en décharge des déchets de toute nature laissés sur les berges ;
- l'enlèvement des embâcles ;
- le traitement de la renouée du Japon par fauche manuelle, suivie d'un paillage et d'un reboisement des berges ;
- dégraissage des atterrissements par élimination de la végétation ligneuse et arasement si nécessaire.

Afin de suivre la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000 fixant pour principal objectif le bon état écologique des masses d'eau, la loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau et les milieux aquatiques et la loi n° 2006 – 1772 du 30 décembre 2006, constituent les textes centraux du dispositif juridique français. Codifiées par le code de l'environnement, ces textes organisent la gestion de la ressource en eau en associant la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des usagers.

L'objectif de l'Orne fixe le « bon état écologique et le bon état chimique » pour 2027. Les travaux à effectuer pour y parvenir s'appuient sur les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et son outil de planification le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassin Ferrifère.

Ce bon état écologique et chimique ne peut être obtenu que si le cours d'eau est entretenu. C'est normalement aux propriétaires riverains d'entretenir le cours d'eau. Or c'est rarement le cas.

Aujourd'hui, la communauté de communes OLC souhaite se substituer aux riverains défaillants afin de réaliser les travaux d'entretien de l'Orne.

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permet au maître d'ouvrage public (OLC) d'intervenir sur les propriétés privées et se substituer aux propriétaires afin d'effectuer les travaux nécessaires à l'entretien du cours d'eau. Elle permet aussi l'investissement de fonds publics sur des parcelles privées.

L'estimation financière de cet entretien s'élève à 129 711,45 € HT. Les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sont estimées à 52 660,50 € HT, le reste à charge pour OLC devrait donc être de 77 061,95 €.

Le projet n'est ni concerné par une autorisation de défrichement, ni par une autorisation au titre des sites classés, ni par une autorisation au titre des réserves naturelles nationales ; ni par une dérogation des espèces protégées ; ni par une demande d'examen au cas par cas en vue de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Les travaux ne sont pas soumis au régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. La nature des travaux relevant de l'entretien, sans procédure d'autorisation, une enquête publique n'était pas obligatoire. Néanmoins, le service instructeur, la DDT de Meurthe et Moselle, a préféré soumettre ce projet à enquête publique.

#### **IV – COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier de mise à enquête publique comporte :

1. L'arrêté communautaire n°2018-229 en date du 29 mai 2018 et portant ouverture de cette enquête publique ;
2. Une présentation du projet comprenant :
  - un résumé non technique ;
  - le contexte de la demande ;
  - les nom et adresse du demandeur ;
  - la présentation du périmètre concerné :
    - localisation,
    - zone d'étude,
    - caractéristiques générales de l'Orne,
    - rappel des objectifs e la directive cadre européenne,
    - les lois sur l'eau,
    - le SDAGE Rhin-Meuse ;
  - le descriptif des travaux :
    - objectifs,
    - nature des travaux d'entretien de la ripisylve,
    - gestion des atterrissements,
    - traitement de la renouée du Japon ;

- le mémoire justifiant l'intérêt général des travaux :
  - intérêt général,
  - intérêt des travaux d'entretien,
  - conclusion sur l'intérêt général des travaux ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi des travaux :
  - mise en œuvre des travaux,
  - moyens humains et logistiques mobilisées,
  - conventionnement avec les riverains,
  - destination des produits de coupe,
  - remise en état des parcelles ;
- l'estimation financière des travaux d'entretien ;
- le plan de financement prévisionnel ;
- la programmation des travaux ;
- les annexes :
  - plan projet sur l'Orne – tronçons 1 à 2,
  - plan projet sur l'Orne – tronçons 3 à 7,
  - plan projet sur l'Orne – tronçons 8 à 16,
  - plan projet sur l'Orne – tronçons 17 à 20,
  - liste des propriétaires riverains de l'Orne,
  - exemple de convention de travaux ;

Il est à noter que l'ensemble de ces documents ont été publiés sur le site de la communauté de communes dans la rubrique : « enquêtes publiques », sous le nom « entretien de l'Orne », du site « olc54.fr ».

### 3. les registres d'enquête :

un registre a été ouvert pour chaque mairie où s'est déroulée une permanence, à savoir : Valleroy, Conflans-en-Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Joeuf, Hatriz, Homécourt, Auboué (siège de l'OLC).

Aucun registre n'a été déposé dans les 6 autres communes (Olley, Puxe, Boncourt, Labry, Giraumont, Moineville) puisqu'aucune permanence ne s'y déroulait. Ces communes ont reçu une version dématérialisée, consultable en mairie ou sur le site internet de l'OLC, du projet et les habitants ont eu accès à une messagerie dédiée.

## V – DOSSIER DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE :

Le dossier de mise à enquête publique a été réalisé par le bureau d'étude BEPG – 2 allée de Saint Cloud – 54600 Villers-Lès-Nancy.

Le dossier a été jugé complet et régulier en date du 11 décembre 2017 par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Meurthe-et-Moselle, service instructeur.

# ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

## I – DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

Par ordonnance n° E18000056/54 du 18 avril 2018, Madame la Présidente du Tribunal Administratif m'a désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Par arrêté communautaire 2018-229 en date du 29 mai 2018 et portant ouverture de cette enquête publique, Monsieur le Président de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences a organisé les conditions de déroulement de cette enquête, et à cet effet a :

- fixé le calendrier, à savoir du 19 juin au 12 juillet inclus soit 24 jours ;
- rappelé la désignation du commissaire enquêteur ;
- précisé les conditions de consultations du dossier.

## II – MODALITES ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

14 communes sont concernées par ce projet et donc par l'enquête publique. Afin de tenir un nombre raisonnable de permanences, il a été décidé avec les services d'OLC, d'effectuer une permanence au siège d'OLC à Auboué ainsi que dans les communes où l'entretien est le plus lourd.

Le siège de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes OLC à Auboué. Une permanence a été tenue dans les mairies de Joeuf, Homécourt, Valleroy, Hatrize, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Jeandelize. Ces 8 lieux ont reçu une version papier du registre d'enquête et du projet. Les autres communes, Olley, Puxe, Boncourt, Labry, Giraumont, Moineville ont reçu le projet en format numérique.

Afin que chacun puisse me faire part de ses observations et propositions, j'ai créé et géré une adresse courriel dédiée : [entretienorne@orange.fr](mailto:entretienorne@orange.fr). Les remarques reçues par courriel ont été annexées au registre situé au siège de l'enquête publique dans les bureaux de la communauté de communes à Auboué.

L'ensemble du dossier a été publié sur le site internet de la communauté de communes – olc54.fr – dans la rubrique « enquêtes publiques » sous le nom « entretien de l'Orne », à savoir :

- l'avis communautaire portant ouverture de cette enquête publique,
- l'arrêté communautaire de mise à enquête publique,
- la présentation du projet,
- les annexes

Il est à noter que pour ce type de dossier, c'est-à-dire les projets, plans, programmes ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale (article L123-9 du code de l'environnement), la durée de l'enquête ne peut être inférieure à 15 jours.

Les permanences ont été fixées de façon à permettre au public de rencontrer le Commissaire Enquêteur, et ceci en plus des heures habituelles d'ouverture des différentes mairies, à savoir :

-en mairie de Valleroy :

-mardi 19 juin de 08h00 à 09h30,



- en mairie de Conflans-en-Jarnisy :  
-mercredi 20 juin de 10h00 à 11h30,
- en mairie de Jeandelize :  
-jeudi 21 juin de 18h00 à 19h00,
- en mairie de Jarny :  
-samedi 23 juin de 10h00 à 11h30,
- en mairie de Joeuf :  
-lundi 25 juin de 08h30 à 10h00,
- en mairie d'Hatriz :  
-lundi 09 juillet de 15h30 à 17h00,
- en mairie d'Homécourt :  
-mardi 10 juillet de 14h00 à 15h30,
- au siège de l'OLC à Auboué (siège de l'enquête) :  
-jeudi 12 juillet de 14h30 à 16h00.

### 1 Contacts préalables :

Elaboration des formalités d'enquête avec Monsieur Olivier MICLO, chargé de mission à la communauté de communes.

Une réunion préparatoire a été organisée le 09 mai au bureau d'OLC à Jarny en présence de Monsieur MICLO afin de mieux appréhender le dossier et organiser l'enquête publique.

Le 30 mai, je me suis ensuite rendue au bureau de l'OLC à Jarny afin de vérifier l'avancée des documents liés à l'organisation de cette enquête, ouvrir et parapher les 8 registres.

### 2 Visite des lieux :

Elle a été effectuée à la suite de la réunion préparatoire du 09 mai. Avec Monsieur MICLO, nous nous sommes rendus sur les lieux les plus impactés par le défaut d'entretien et les plus litigieux, à savoir : du pont de Conflans-en-Jarnisy situé sur la RD 603 jusqu'à Joeuf et notamment à la « baignade » de Valleroy située près du Moulin.

### 3 Concertation préalable :

Aucune concertation préalable n'a été organisée, mais elle n'est pas exigée pour ce type d'enquête.

### 4 Consultation des organismes et des services de l'Etat :

Les services et organismes suivants ont été consultés :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin ferrifère,
- Service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de Meurthe-et-Moselle,

-Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle,  
-Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique de Meurthe et Moselle.

Les avis consultatifs rendus sont les suivants :

- AFB : « *en résumé, nous demandons que :*
  - les embâcles ne créant pas de zone d'érosion et ne déstabilisant pas les berges soient conservés.
  - le traitement des atterrissements se fasse dans le respect des prescriptions énoncées par l'agence de l'eau et reprises dans le dossier.
  - un calendrier par action doit être présenté.
  - les arbres morts, servant de lieu de nidification pour l'avifaune sylvatique et pour les chiroptères doivent être identifiés et conservés. »
- Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin ferrifère : « *avis favorable en attirant l'attention sur :*
  - la gestion maîtrisée des embâcles et des atterrissements ;
  - l'identification et la préservation des zones humides et de leur fonctionnalité. »

#### 5. Consultation des conseils municipaux :

Cette consultation n'est pas exigée pour ce type d'enquête publique.

#### 6. Information effective du public :

Suivant l'article R123.11 du code de l'environnement, l'avis de cette enquête a fait l'objet d'une parution dans deux journaux locaux différents, à savoir :

- pour la première parution :
  - 01 juin dans le Paysan Lorrain,
  - 05 juin dans le Républicain Lorrain,

Soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête.

- pour la seconde parution :
  - 22 juin dans le Paysan Lorrain
  - 22 juin dans le Républicain Lorrain.

Soit dans les huit jours qui suivent le début de l'enquête (annexe 1).

L'avis d'ouverture de cette enquête publique a été affiché, à partir du 08 juin, sur la porte ou sur le tableau d'affichage des mairies et au siège de l'OLC.

Les certificats d'affichage ont été signés par les Maires et le Président d'OLC et envoyés directement à la communauté de communes (annexe 2).

Le 19 juin, cet avis, en format A2 et sur fond jaune, a aussi été affiché près de la passerelle derrière la mairie d'Homécourt, au lieu-dit « la baignade » à Valleroy et le long du chemin piétonnier sous le pont à Conflans-en-Jarnisy (annexe 3).

## 7. Autres actions d'information du public :

En date du 19 juin, le Républicain Lorrain dans ces pages locales, a publié un article expliquant le projet et reprenant les dates des permanence de l'enquête (annexe 4).

Les mairies de Valleroy, Homécourt et Labry ont aussi publié l'avis d'enquête publique sur leur site internet. L'ensemble du dossier a aussi été publié par la commune de Labry.

Homécourt a annoncé la permanence se déroulant dans la ville sur son panneau lumineux.

Conflans-en-Jarnisy a fait état de l'enquête publique dans son magazine communal de juin (annexe 5).

## 8. Incidents relevés au cours de l'enquête :

L'avis d'enquête, en format A2, affiché près de la passerelle à Homécourt, la « baignade » à Valleroy et sous le pont à Conflans-en-Jarnisy (§ 6, page ) a été mis en place tardivement. Idéalement, cette mise en place aurait dû se faire le 05 juin, elle n'a été faite que le 19. Toutefois, pour ce type d'enquête (non environnementale), elle n'est pas obligatoire.

Les mairies ont reçu tardivement l'avis d'enquête et ont donc procédé à son affichage tout aussi tardivement : le 11 juin pour Boncourt et Giraumont, le 08 pour les autres. Ce document aurait dû être affiché le 05 au plus tard. Néanmoins, j'ai estimé que les autres actions d'information, et notamment l'article détaillé paru dans les pages locales du Républicain Lorrain lors de l'ouverture de l'enquête (annexe 4), avait compensé cet incident.

## 9. Climat de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

Les services de la communauté de communes et notamment Monsieur MICLO chargé du suivi de ce dossier, ont toujours favorablement à mes demandes d'informations, de documents complémentaires.

Chaque mairie a mis à disposition une salle accessible au public et notamment aux personnes handicapées. Seule Valleroy ne dispose pas de cet accès et le personnel communal aide les personnes invalides à monter les quelques marches.

Chaque intervenant a pu faire part de ses observations et propositions.

## 10. Clôture de l'enquête modalité de transfert des registres :

L'enquête s'est terminée le 12 juillet à 16h00 lors de ma dernière permanence au siège de la Communauté de communes à Auboué. Afin de me permettre de récupérer les registres à l'issue de ma dernière permanence, à partir de 16h00, 2 personnes travaillant à OLC ont procédé au ramassage de ces documents dans les différentes mairies.

J'ai ensuite déclaré clos les registres.

### 11. Procès –verbal des observations et mémoire en réponse :

J'ai rencontré le jeudi 19 juillet, soit 08 jours après la fin de l'enquête, Monsieur Alain HOFFMANN, Responsable des services techniques, développement rural, agriculture , environnement d'OLC à Auboué afin de lui remettre le procès verbal des observations du public (annexe 6).

Le jeudi 02 août soit 15 jours après la remise du PV de synthèse, Monsieur Matthieu CAREMIAUX, Directeur du pôle technique, ruralité et environnement m'a envoyé par courriel le mémoire en réponse d'OLC. L'original de ce document m'a été donné le mercredi 08 août (annexe 7).

### III – RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS :

- 1<sup>ère</sup> permanence : Valleroy – mardi 19 juin de 08h00 à 09h30 :  
Intervention de Monsieur PETITJEAN, conseiller communal et communautaire.  
Aucune observation écrite n'a été portée sur le registre d'enquête.  
En date du 28 juin, la mairie m'a ensuite envoyé par courriel les observations de Monsieur PETITJEAN. Ce courrier a été annexé par la mairie en page 4.  
Un 2<sup>ème</sup> courrier envoyé par le service urbanisme de la mairie d'Homécourt, adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences et envoyé en mairie de Valleroy a été annexé par la mairie en page 5 du registre.
- 2<sup>ème</sup> permanence : Conflans-en-Jarnisy - mercredi 20 juin de 10h00 à 11h30 :  
Réception d'un courriel envoyé par un administré. J'ai annexé ce document au registre en pages 4 et 5.  
Passage d'un couple riverain de l'Orne venu se renseigner et consulter le dossier.  
Aucune observation n'a été portée sur le registre.
- 3<sup>ème</sup> permanence : Jeandelize – jeudi 21 juin de 18h00 à 19h00 :  
Aucune personne n'est venue consulter le dossier.  
Aucune observation écrite n'a été portée sur le registre.
- 4<sup>ème</sup> permanence : Jarny – samedi 23 juin de 10h00 à 11h30 :  
Passage de Monsieur GEORGES qui dépose une proposition dans le registre.
- 5<sup>ème</sup> permanence : Joeuf – lundi 25 juin de 08h30 à 10h00 :  
Passage de Monsieur Didier SUARDI et Madame VALLAD qui ont déposé une observation dans le registre.
- 6<sup>ème</sup> permanence : Hatrize – lundi 09 juillet de 15h30 à 17h00 :  
Passage de Monsieur Jean HUMBERT, Président de l'AAPPMA qui a déposé une observation dans le registre.
- 7<sup>ème</sup> permanence : Homécourt – mardi 10 juillet de 14h00 à 15h30 :  
Remise de la part du service urbanisme de la commune d'un courrier adressé à

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence (courrier identique à celui envoyé à Valleroy). J'ai annexé ce courrier en pages 4 et 5 du registre.

Passage de Messieurs OVINI et PONABO, représentants de l'«association des sinistrés par suite à des inondations ou de risques majeurs au centre ville d'Homécourt» et remise en main propre d'un courrier. J'ai annexé ce courrier en pages 6 et 7 du registre

➤ 8ème permanence : siège d'OLC à Auboué – jeudi 12 juillet de 14h30 à 16h00 :

Les services d'OLC avaient annexé au registre les documents suivants :

- ✓ en page 3, la proposition de Monsieur GEORGES (registre de Jarny) ;
- ✓ en pages 4 et 5, les observations et propositions de Monsieur Christian BERNIER envoyées par courriel à l'adresse dédiée [entretienorne@orange.fr](mailto:entretienorne@orange.fr);
- ✓ en page 6, la question notée sur le registre de Joeuf par Monsieur SUARDI et Madame VALLAD ;
- ✓ en page 7, le courrier envoyé par le service urbanisme de la ville d'Homécourt ;
- ✓ en page 8, le courrier de Monsieur PETITJEAN aussi annexé au registre de Valleroy ;
- ✓ en page 9, les propositions déposées par Monsieur HUMBERT dans le registre d'Hatrizé ;
- ✓ en pages 10 et 11, le courrier déposé par Messieurs OVINI et PONABO en mairie d'Homécourt ;
- ✓ passage de Monsieur OVINI, rencontré à Homécourt, et venu déposer un courrier fait par Monsieur Bruno FEUILLET, Président du club de canoë-kayak d'Homécourt. J'ai annexé ce courrier en page 13.

**Sur l'ensemble des personnes qui ont, soit consulté le dossier, soit porté une observation sur un registre, aucune n'a émis, oralement ou par écrit, un avis défavorable.**

#### IV – ANALYSE DES OBSERVATIONS :

Pour une meilleure lecture, ce chapitre est un copier-coller du PV de synthèse. La réponse d'OLC, notée dans le mémoire en réponse, apparaît en bleu, vient ensuite l'analyse du commissaire-enquêteur.

-1<sup>ère</sup> permanence : mardi 19 juin de 08h00 à 09h30 en mairie de Valleroy (ouverture de l'enquête publique) :

-intervention de Monsieur PETITJEAN, conseiller municipal et communautaire qui m'a informée, oralement, d'un différend entre un habitant de Valleroy et la municipalité.

Hors permanence, Monsieur PETITJEAN a déposé un courrier dans le registre d'enquête, annexé en page 4, reprenant les éléments évoqués lors de la permanence, à savoir le différend entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy portant sur l'appartenance et par conséquent l'identité du responsable de l'entretien de « *la partie en pré en amont du déversoir côté rive gauche de la rivière au lieu-dit la Baignade* » .

Il est à noter qu'une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy.

Il est à noter qu'une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy.

-réponse OLC : le projet d'entretien de l'Orne, prend en compte le différend entre la commune et le propriétaire du Moulin. L'entretien ne sera réalisé que sur la berge opposée au Moulin. L'entretien restant sera laissé à la charge du propriétaire riverain.

-analyse du commissaire-enquêteur : effectivement, tant que le différend opposant le propriétaire du Moulin à la commune de Valleroy n'est pas tranché, il est plus raisonnable que chaque partie réalise l'entretien sur « sa » berge. Qui plus est, il semble que cet entretien soit correctement réalisé de chaque côté de la rivière.

-2<sup>ème</sup> permanence : mercredi 20 juin de 10h00 à 11h30 en mairie de Conflans-en-Jarnisy :

-remise, par la mairie, d'un courriel adressé au Maire de la commune, en date du 12 juin (avant ouverture de l'enquête) où Monsieur Robert LAROCHE suggère :

1. La réalisation d'un chemin piétonnier en prolongement de la ZAC et menant à Boncourt ;
2. Dans le « parc du Paquis », la mise en place d'un tourniquet (ou équivalent) permettant un accès piéton au chemin bordant la rive de l'Orne jusque Labry ;
3. La réalisation d'une passerelle reliant le chemin rural dit de Favez au chemin rural dit de la ferme de Spalmail ;

Ces courrier et plan ont été annexés au registre d'enquête en pages 4 et 5.

-réponse OLC : Il s'agit ici de propositions d'aménagement intéressantes de l'Orne, mais qui ne font pas parties du programme actuel d'entretien de la rivière.

-analyse du commissaire-enquêteur : effectivement, un entretien ne prend pas en charge ce type de travaux.

-passage d'un couple riverain de l'Orne venant se renseigner sur la nature et le calendrier des travaux à réaliser ainsi que sur l'intérêt d'une Déclaration d'Utilité Publique. Ces personnes n'ont pas déposé d'observation dans le registre et se sont déclarés favorables au projet.

-3<sup>ème</sup> permanence : jeudi 21 juin de 18h00 à 19h30 en mairie de Jeandelize :

- aucune consultation du dossier,
- aucune intervention du public,
- aucune observation notée dans le registre.

-4<sup>ème</sup> permanence : samedi 23 juin de 10h00 à 11h30 en mairie de Jarny :

-intervention de Monsieur GEORGES souhaitant que la taxe GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) perçue par OLC soit affectée à ce projet.

-réponse OLC : La taxe GEMAPI mise en œuvre par la Communauté de Communes est prévue à cet effet et à d'autres dépenses liées à la compétence.

-analyse du commissaire-enquêteur : une partie de la taxe GEMAPI sera donc bien affectée à ces travaux.

-5<sup>ème</sup> permanence : lundi 25 juin de 08h30 à 10h00 en mairie de Joeuf :

-intervention de Monsieur Didier SUARDI et Madame VALLAD souhaitant savoir si la limite d'obligation d'entretien des berges par les particuliers est interrompue par la promenade des Berges de l'Orne.

-réponse OLC : L'entretien des berges de l'Orne incombe aux propriétaires riverains selon le cadastre actuel. Le foncier des berges de l'Orne appartient toujours aux communes. L'entretien des abords du sentier des berges est réalisé par OLC sur 1,5 mètre de part et d'autre de la bande en béton. Cela n'implique pas les berges et la ripisylve du cours d'eau car le sentier est éloigné de la rivière.

-analyse du commissaire-enquêteur : L'entretien des berges de l'Orne incombe toujours aux propriétaires riverains. OLC entretient le chemin « promenade des Berges » ainsi que 1,5 mètre de part et d'autre.

-6<sup>ème</sup> permanence : lundi 09 juillet de 15h30 à 17h00 en mairie d'Hatrizé :

-intervention de Monsieur Jean HUMBERT Président de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) Les Pêcheurs de l'Orne demandant :

1. si les houppiers des arbres abattus seront brûlés ou déchiquetés et, dans ce cas si les copeaux seront évacués ;
2. les dates et heures des réunions de suivi de chantiers soient communiquées à l'ensemble des partenaires (pêcheurs, riverains, entreprises) et que tous soient convoqués.

-Réponse OLC : les houppiers des arbres abattus seront broyés sur place ou transportés en décharge. Le brûlage ne pourra être envisagé qu'en cas d'impossibilité majeure et nécessitera une dérogation au règlement sanitaire départemental à obtenir auprès des communes et du Préfet.

Les copeaux pourront être laissés à disposition des riverains, des communes et seront évacués dans les autres cas.

Les dates et heures des réunions de chantier seront communiquées à l'ensemble des partenaires et tous convoqués à chaque réunion.

-analyse du commissaire-enquêteur : effectivement, les propositions de destruction des houppiers sont raisonnables.

-7<sup>ème</sup> permanence : mardi 10 juillet de 14h00 à 15h30 en mairie d'Homécourt :

-remise par la mairie d'Homécourt d'un courrier, adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, demandant :

1. les déchets verts ne soient pas brûlés à l'air libre, y compris ceux produits par les entreprises et les collectivités territoriales, afin de préserver les riverains et les usagers des rives de l'Orne (application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Meurthe et Moselle du 05.08.1981 et de la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18.11.2011) ;
2. sollicite la reconnaissance du caractère d'intérêt général du barrage d'Homécourt, par la communauté de communes afin que les travaux à réaliser sur cet ouvrage puissent bénéficier de fonds publics. La commune note : « Car il existe en effet, des incohérences suffisamment précises et sérieuses, entre d'une part, les études et analyses promues par l'Agence de l'Eau et l'ancien SCRO dont vous (la communauté de communes) avez repris les missions, qui mettent en exergue les

*impacts du barrage de Homécourt sur l'Orne, la ripisylve, la qualité des eaux et piscicole, les aspects paysagers, ..., et d'autre part, l'absence de prise en considération du barrage par la Communauté de Communes, dans les missions et objectifs qui relèvent pourtant de sa compétence et qui sont réaffirmés pour partie, dans le rapport de présentation de l'enquête publique. ».*

-réponse OLC : Effectivement, le brûlage est interdit sur l'ensemble du département. Lors de la consultation des entreprises ce point a bien été intégré au CCTP :

**« A noter que le brûlage est interdit par arrêté préfectoral en Meurthe-et-Moselle. Cependant des dérogations peuvent être obtenues par les maires des communes concernées. Ce point sera étudié au cas par cas, au démarrage du chantier par l'entreprise. »**

Auquel cas, les rémanents seront broyés sur place ou transportés en décharge. Ce point ne concerne que les rémanents de diamètre inférieur à 10cm.

Pour les arbres de diamètre supérieur à 10 cm, ceux-ci seront laissés sur place à disposition des propriétaires riverains. Passé ce délai, l'entrepreneur disposera du bois et l'exploitera pour son propre compte.

Lors du montage de ce dossier, il a été convenu avec l'ensemble du comité de pilotage, de laisser la possibilité de brûlage à condition d'obtenir les dérogations des communes concernées ainsi qu'auprès de Préfet. Dans tous les cas si les communes refusent le brûlage, les rémanents seront broyés ou évacués.

Les conventions de travaux pourront toujours être modifiées.

-analyse du commissaire-enquêteur : le délai dont OLC fait référence est celui d'un mois lassé aux propriétaires riverains pour évacuer le bois.

Les propositions de traitement des rémanents sont cohérentes.

-remise en main propre, de la part de Messieurs William OVINI et Jean-Bernard PONABO , Président et Trésorier de l' « association des sinistrés par suite à des inondations ou de risques majeurs au centre ville d'Homécourt », se déclarant favorable au projet et signalant :

1. des embâcles constitués de troncs d'arbres et de branches cassées se sont échoués près de la passerelle derrière la mairie ;
2. 4 à 5 saules sont couchés dans l'Orne et sur la berge au dessus du barrage ;
3. afin d'améliorer la qualité des eaux de l'Orne, aider les derniers bâtiments rejetant les eaux usées dans l'Orne à « se brancher » sur l'assainissement collectif ;
4. demande à participer aux futures réunions afin de s'exprimer sur le niveau et le débit de la rivière ;
5. trouve que la somme allouée aux travaux (fourchette de 77 000 à 130 000 €) est peu importante en comparaison de la somme de 5,3 M € attribuée pour les travaux réalisés sur la Chiers afin d'éviter les inondations.

Ces courriers ont été annexés au registre d'enquête de la ville d'Homécourt des pages 4 à 7.

-réponse OLC : L'entreprise réalisera l'entretien de l'Orne en fonction de son avancée sur le terrain et traitera les arbres/embâcles au fur et à mesure de son acheminement.

La mise aux normes des systèmes d'assainissement ne fait pas partie du présent programme d'entretien de l'Orne, la compétence n'est pas communautaire.



L'association des sinistrés par suite à des inondations ou des risques majeurs au centre-ville d'Homécourt sera conviée aux réunions.

La somme allouée aux travaux n'est pas négligeable. Il est important de rappeler qu'il s'agit ici de travaux d'entretien de la ripisylve et non d'un programme de traitement ou d'aménagement et qu'il fait suite à un premier programme de restauration de l'Orne réalisé en 2008. Le projet n'est pas comparable au niveau complexité avec celui du découverture de la Chiers en milieu urbain.

-analyse du commissaire-enquêteur : effectivement, seul un entretien de l'orne est programmé. La mise aux normes des systèmes d'assainissement ne peut faire partie d'un tel programme. Et les travaux prévus sur la Chiers ne sont en rien comparables avec ceux prévus sur l'Orne.

8<sup>ème</sup> permanence : jeudi 12 juillet de 14h30 à 16h00 au siège de l'OLC à Auboué :

-Passage de Monsieur OVINI qui a déposé un courrier au nom de Monsieur Bruno FEUILLET, Président du club de canoë-kayak d'Homécourt où les observations suivantes sont notées :

1. concernant le secteur Hatrize – Homécourt, des difficultés à naviguer et à assurer une sécurité optimale sur la rivière, à cause de la fragilité des berges, des arbres déracinés, des embâcles notamment près des passerelles basses. Le ponton situé à Homécourt est ensablé et par conséquent ne répond plus aux variations du niveau d'eau ;
2. une intervention régulière du club de canoë-kayak notamment par des actions de nettoyage de l'Orne afin de naviguer sur une rivière propre et sécurisante ;
3. souhaite être informé des travaux afin de partager avec l'OLC leur connaissance de la rivière.

Ce courrier est annexé au registre de l'OLC, permanence à Auboué, en page 13.

-réponse OLC : Ces éléments seront pris en considération lors de la réalisation des travaux. Le club sera informé de la réalisation des travaux.

-analyse du commissaire-enquêteur : la demande de Monsieur FEUILLET va dans le sens du programme d'entretien de l'Orne.

Observations reçues par courriel :

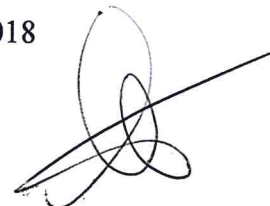
En date du 21 juin, Monsieur Christian BERNIER a envoyé 2 messages à l'adresse dédiée, faisant part des observations suivantes :

1. entre le pont de Conflans et le pont de Buteaumont d'importants et lourds travaux seront à prévoir à cause d'un manque d'entretien de la rivière depuis 1974 ;
2. réside au 32 rue des Jardiniers à Conflans-en-Jarnisy en zone inondable.

-réponse OLC : L'entretien de la ripisylve sera réalisé en fonction de l'état phytosanitaire de la végétation et des risques d'encombres existants.

-analyse du commissaire-enquêteur : réponse cohérente.

Fait à Cutry le 07 août 2018  
Guylène CAILLARD  
Commissaire Enquêteur.



conclusion

et

avis motivé

## CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

concernant l'enquête publique relative à une **demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf.**

Cette demande a été présentée par la Communauté de Communes Orne Lorraine et Confluences.

---

En application de l'arrêté communautaire n°2018-229 du 29 mai 2018, l'enquête publique s'est déroulée du 19 juin au 12 juillet 2018 soit 24 jours consécutifs, et selon toutes apparences, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La durée de l'enquête (24 jours), le nombre d'heures de permanences (12 heures), le nombre de permanences (1 permanence dans 8 communes différentes), la dématérialisation de l'enquête ont permis au public de faire part de ses observations et propositions.

Le dossier dont la composition est reprise dans le rapport d'enquête a été déclaré complet et régulier par la DDT, service instructeur.

L'ensemble du dossier était consultable au siège de l'enquête publique à OLC Auboué et dans les mairies de Valleroy, Conflans-en-Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Joeuf, Hatriz, et Homécourt pendant les heures d'ouverture des mairies et lors des permanences du commissaire-enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier était consultable sur le site internet de la Communauté de communes durant toute la durée de l'enquête publique. Les mairies de Valleroy, Homécourt et Labry ont aussi publié, complètement ou partiellement, le dossier.

Une adresse courriel dédiée a été créée afin de recevoir les observations et propositions du public. Ces observations ont été transmises à la Communauté de communes OLC qui les annexé à son registre d'enquête.

La forme et les délais de publication de la publicité légale ont été respectés. En revanche, le délai d'affichage de cette publicité n'a pas été respecté.

Aucune personne ne s'est pas déclarée défavorable au projet.

Les remarques du public sont consignées dans un procès verbal de synthèse des observations qui a été remis au pétitionnaire le 19 juillet, soit 8 jours après la fin de l'enquête publique. La Communauté de communes OLC m'a remis son mémoire en réponse le 02 août par courriel soit 15 jours plus tard. L'original m'a été remis ensuite le 08 août.

Vu les pièces constituant le dossier soumis à enquête,  
Vu les registres d'enquête publique,  
Vu le rapport d'enquête,

**J'émet un AVIS FAVORABLE** à la demande de Déclaration d'Intérêt Général pour le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf, présentée par Communauté de communes Orne Lorraine et Confluences.

Pour les raisons suivantes :

1. le déroulement de l'enquête publique :

- ✓ Les modalités d'organisation de l'enquête publique, prescrites par le code de l'environnement ont été respectées.
- ✓ Le dossier soumis à enquête public contient les informations réglementaires exigées et les éléments essentiels à la bonne compréhension du projet par le public.
- ✓ Le public a pu consulter le dossier, durant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des mairies et du siège d'OLC et durant mes permanences, ou sur le site internet d'OLC.

2. Le SDAGE Rhin-Meuse / SAGE Bassin ferrifère :

Ce programme est compatible avec les dispositions du SDAGE Rhin – Meuse :

- ✓ Objectif 5 : améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités ;
- ✓ Objectif 7 : préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
- ✓ Objectif 11 : gérer le risque inondation de manière globale et intégrée.

3. Les incidences du programme :

Il s'agit de réaliser :

- ✓ Des travaux d'égouttage léger à fort,
- ✓ L'abattage sélectif d'arbres,
- ✓ Le traitement de quelques foyers de renouée du Japon,
- ✓ L'enlèvement des embâcles,
- ✓ Le dégraissage des atterrissements.

L'ensemble de ces actions permettra :

- ✓ un meilleur écoulement de l'eau,
- ✓ une meilleure stabilité des berges et du lit,
- ✓ une requalification paysagère.

Les incidences de cet entretien seront donc positives.

#### 4. La Déclaration d'Intérêt Général :

Cette déclaration va permettre à la Communauté de communes :

- ✓ de se substituer aux propriétaires riverains afin de procéder aux travaux d'entretien de l'Orne,
- ✓ d'intervenir sur le domaine privé,
- ✓ de bénéficier d'investissements publics afin de réaliser des travaux sur des parcelles privées.

Les travaux d'**entretien** légitiment cette Déclaration d'Intérêt Général (code de l'environnement et notamment l'article L211-7)

#### 5. la population :

Les travaux réalisés, en concertation avec les riverains et les différents usagers de la rivière, requalifiera le cadre de vie de chacun.


L'ensemble de ces actions devrait améliorer l'écoulement des eaux et particulièrement en cas de crues. La protection des personnes et des biens en sera améliorée.

Néanmoins, j'émet **la recommandation** suivante :

La communauté de Communes Orne Lorraine et Confluences identifie les **zones** humides afin de ne pas les endommager lors de la phase de travaux et afin de préserver leurs connexions avec le cours d'eau.

Les zones humides devront donc être identifiées et préservées.

Fait à Cutry le 07 août 2018  
Guylène CAILLARD  
Commissaire Enquêteur.



Les.

annexes.

—

Annexe 1

Republicain  
Lorrain

Mardi 5 juin 2018

tact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr

itions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et ionnels : RETRAIT DES DOSSIERS : er téléchargable sur la plateforme du Republicain Lorrain rubrique nces puis marchés publics. https://eurolegales.marches-demat.com rez : l'architecte ou BET en fonction des lots concernés (cf : coordonnées sus) limite d'obtention : 27 juin 2018 à 12h. ésent marché a un caractère périodique : non

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, en formation dite "des carrières", le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté sur la demande objet de la présente enquête. L'éventuelle décision d'autorisation sera assortie du respect de prescriptions.

890160100

Communauté de Communes  
Orne Lorraine Confluences

AVIS D'ENQUETE PUBLIC

Enquête publique préalable à la Déclaration  
d'Intérêt Général pour le projet d'entretien  
de l'Orne d'Olley à Joëuf.

itions de remise des offres ou des candidatures : Par lettre recommandée AR ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : mune de MALLING 2, rue du plan d'eau 57480 MALLING ... ser sur l'enveloppe unique, cachetée le nom du candidat et les mentions: FRE POUR REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE ET LES ASSOCIATIVES ET EXTENSION DE LA CUISINE A MALLING n° ... Ne pas ouvrir. La transmission par voie électronique sur la pla- me des marchés publics de la commune est autorisée.

d'envoi du présent avis à la publication : 01 juin 2018

nnee chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif rasbourg 31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG

- aignements relatifs aux lots : Désignation : ESAMIANTAGE ; descripteurs : Gros oeuvre C.P.V. - Objet principal : 45223220 ; descripteurs : Bardage C.P.V. - Objet principal : 45262650 ; descripteurs : Charpente C.P.V. - Objet principal : 45261100 ; descripteurs : Couverture C.P.V. - Objet principal : 45261210 ; descripteurs : Menuiserie C.P.V. - Objet principal : 45421000 ; descripteurs : Plâtrerie C.P.V. - Objet principal : 45410000 ; descripteurs : Menuiserie C.P.V. - Objet principal : 45421000 ; descripteurs : Electricité (travaux) C.P.V. - Objet principal : 09310000 ; descripteurs : Chauffage (travaux) C.P.V. - Objet principal : 45331000 ; descripteurs : Carrelage C.P.V. - Objet principal : 45431000 ; descripteurs : Revêtements de sols C.P.V. - Objet principal : 45432110 ; descripteurs : Peinture (travaux) C.P.V. - Objet principal : 45442100 ; descripteurs : Mobilier et agencement de cuisine C.P.V. - Objet principal : 39141000 ; descripteurs : Ascenseurs C.P.V. - Objet principal : 424161000 ; descripteurs : Serrurerie C.P.V. - Objet principal : 44316500

Le public est informé que, par arrêté communautaire 2018-229 du 29 mai 2018, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général portant sur le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joëuf.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 24 jours, du 19 juin 2018 au 12 juillet 2018 inclus. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences à Auboué.

Mme Gylène Caillard, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Nancy.

Les pièces du projet, ainsi que les registres d'enquête où seront consignées les observations et propositions du public, seront déposés dans les 8 sites des permanences durant la période d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelles dans les mairies de Valleroy, Conflans-en-Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Joëuf, Hatriz, Homécourt et au siège de la communauté de communes à Auboué.

- Le commissaire enquêteur siègera : - mardi 19 juin en mairie de Valleroy de 08h à 09h30 - mercredi 20 juin en mairie de Conflans-en-Jarnisy de 10h00 à 11h30 - jeudi 21 juin en mairie de Jeandelize de 18h00 à 19h00 - samedi 23 juin en mairie de Jarny de 10h00 à 11h30 - lundi 25 juin en mairie Joëuf de 08h30 à 10h00 - lundi 09 juillet en mairie d'Hatriz de 15h30 à 17h00 - mardi 10 juillet en mairie d'Homécourt de 14h00 à 15h30 - jeudi 12 juillet au siège de l'OLC à Auboué de 14h30 à 16h00

Le dossier sera également consultable sur le(s) site(s) internet de l'OLC (www.olc54.fr) ainsi que les observations et propositions effectuées. Une version dématérialisée du projet est consultable dans les mairies où aucune permanence ne sera tenue. Un poste informatique est à la disposition du public au siège d'OLC à Auboué.

Toutes les observations et propositions effectuées par lettres distinctes des registres d'enquête doivent être adressées au commissaire enquêteur Mme Gylène CAILLARD à l'adresse suivante : Orne Lorraine Confluences Place du Général Leclerc 54580 AUBOUÉ. Le public pourra déposer ses observations à l'adresse courriel dédiée suivante: entretienorme@orange.fr

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège d'Orne Lorraine Confluences pendant 1 an et sur le site internet de la collectivité.

891943600

avis publics

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Service de la Coordination des Politiques Publiques  
Bureau des procédures environnementales

AVIS D'OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 31 jours sera anisée dans la mairie de BARBONVILLE du mardi 5 juin 2018 au jeudi illet 2018 2016 inclus.

te enquête porte sur la demande présentée par les sociétés GSM et Les lières de la Meurthe afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière matériaux alluvionnaires à BARBONVILLE.

Pascal GAIRE, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après : r correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: irie de BARBONVILLE - A l'attention de M GAIRE commissaire enquê- r, 18 grande rue, 54360 BARBONVILLE ; r le registre d'enquête disponible dans la mairie de BARBONVILLE aux r et heures habituels d'ouverture au public de cette mairie ; r mail adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : f-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr r ectement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, s de ses permanences qui se tiendront comme suit : e mardi 5 juin 2018 de 16 h 00 à 19 h 00 e jeudi 14 juin 2018 de 16 h 00 à 19 h 00 e samedi 23 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 e jeudi 5 juillet 2018 de 16 h 00 à 19 h 00

ute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations auprès s responsables du projet, à savoir : ociété GSM, 26 avenue des érables, BP 30099, 54183 HEILLECOURT ;DEX es sablières de la Meurthe, Route dc Contournement, BP 25, 54110 RO- RES-AUX-SALINES

dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment les études d'im- ct, ainsi que l'avis émis de la Mission Régionale de l'Autorité Environne- ntales Grand Est et la réponse des pétitionnaires à cet avis peut être consulté r le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes: la mairie de BARRONVILLE, aux jours et heures d'ouverture habituels au

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
PREFECTURE DE LA MOSELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'Audun-le-Tiche et de Villerupt

Les préfets de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle informent la population qu'il sera procédé conjointement à : - une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux nécessaires à la dérivation des eaux du Puits 417, Puits du Monument, Puits saint Ernest et Puits Jules Vallès et l'établissement des périmètres de protection autour de ces points d'eau, situés sur le territoire des communes de Villerupt (Meurthe-et-Moselle) et d'Audun-le-Tiche (Moselle) ; - une enquête parcellaire permettant, d'une part, de déterminer les parcelles à exproprier en vue de permettre la réalisation du projet susvisé et, d'autre part, d'identifier les propriétaires de ces parcelles.

Ces enquêtes, d'une durée de 18 jours consécutifs, auront lieu du lundi 18 juin au jeudi 5 juillet 2018 inclus sur le territoire des communes susvisées.

M. René Vincent PEREZ, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Nancy. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Villerupt.

Le dossier d'enquête préalable à la DUP peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies de Villerupt et d'Audun-le Tiche, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête parcellaire peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête parcellaire aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de Villerupt, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur dans la commune.

Le public pourra présenter pendant toute la durée des enquêtes ses observa- tions sur l'utilité publique du projet (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique), et sur les limites des biens à exproprier (enquête parcellaire) selon les modalités définies ci-après : - par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de Villerupt - à l'attention de M. René Vincent PEREZ, commissaire enquêteur - 5 avenue Albert Lebrun - RP 70 - 54 190 VILLERUPT ;

# ances légales

AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, CONFIEZ NOUS LA SALES, SOIT PAR E-MAIL : [journal@paysan-lorrain.com](mailto:journal@paysan-lorrain.com) OU PAR COURRIER : 5 RUE DE LA VOLOGNE DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI SOIR AU PLUS TARD POUR I SUIVANT.

NY

Y  
10 98

ES

ARNY

nérale  
018, il  
ELOI,  
demeu-  
150), n  
à effet  
minée.  
onsieur  
ant, ses  
LCS de

érance

ation

aic

réunie  
anticipée  
sa mise  
conven-  
r les sta-  
semblée.

M. Jean-  
Rue de  
our toute  
pouvoirs  
par la loi

ations de  
le passif,  
en cours  
besoins  
dation est

VITTON-  
la corres-  
les actes  
liquidation  
ées rela-  
au Greffe  
NANCY en

liquidateur

III

transférer  
2018, au

Q  
ndant  
VIEVE

5

réunie le  
a décidé  
pter du 22  
de liquida-  
neurant à  
R demeu-  
JATTAUX  
NEVIEVE

vovoirs les

Mes JANNOT - LHOMME  
ARRICASTRES  
Notaires Associés  
25, rue Carnot - BP 40041  
54150 BRIEY CEDEX

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Conformément à l'article 1397 alinéa 2 du Code Civil, suivant acte reçu par Maître Olivier ARRICASTRES le 24 mai 2018, Monsieur Patrice Marcel André ESNAUT et Madame Denise Joséphine Marie PEROT demeurant ensemble à JOEUF (54240) 7 rue Haropré initialement mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de JOEUF (54240) le 27 août 1983.

Ont adopté le régime de la communauté universelle prévu par l'article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice adressées à l'Etude du Notaire susnommé.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Me ARRICASTRES

S.C.P MAYEUX - OESTERLÉ  
SAVIN-WATERMAN  
NOTAIRES ASSOCIES  
4 Rue Saint-Nicolas 54000 NANCY

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MAYEUX, Notaire Associé à NANCY (54), le 24 Mai 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des deux époux, par :

Monsieur Etienne Martial GIRARD, Directeur de Sociétés, et Madame Anne-Christine Jacqueline, Claude, Marie BOLZINGER, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à NANCY (54000) 20 rue de Viray.

Monsieur est né à NANCY (54000) le 20 septembre 1953, Madame est née à LORIENT (56100) le 13 juin 1957.

Mariés à la mairie de NANCY (54000) le 2 novembre 1979 sous le régime de la participation aux acquêts en vertu du contrat de mariage reçu par Maître ANCEL, notaire à NANCY, le 23 octobre 1979.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-François MAYEUX, notaire à NANCY (54) 4 Rue Saint-Nicolas.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Maître Jean-François MAYEUX

Etude de M<sup>o</sup> Jean Paul HEIL  
Notaire à 54260 LONGUYON

## AVIS D'ENQUETE PUBLIC

Communauté de Communes  
Orne Lorraine Confluences

Enquête publique préalable  
à la Déclaration d'Intérêt Général  
pour le projet d'entretien  
de l'Orne d'Olley à Joeuf

Le public est informé que, par arrêté communautaire 2018-229 du 29 mai 2018, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général portant sur le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 24 jours, du 19 juin 2018 au 12 juillet 2018 inclus. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences à Auboué.

Mme Guylène Caillard, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Nancy.

Les pièces du projet, ainsi que les registres d'enquête où seront consignées les observations et propositions du public, seront déposés dans les 8 sites des permanences durant la période d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelles dans les mairies de Valleroy, Conflans-en Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Joeuf, Hatrize, Homécourt et au siège de la communauté de communes à Auboué.

Le commissaire enquêteur siègera :  
- mardi 19 juin en mairie de Valleroy de 08h à 09h30

- mercredi 20 juin en mairie de Conflans-en-Jarnisy de 10h00 à 11h30 - jeudi 21 juin en mairie de Jeandelize de 18h00 à 19h00

- samedi 23 juin en mairie de Jarny de 10h00 à 11h30

- lundi 25 juin en mairie Joeuf de 08h30 à 10h00

- lundi 09 juillet en mairie d'Hatrize de 15h30 à 17h00

- mardi 10 juillet en mairie d'Homécourt de 14h00 à 15h30

- jeudi 12 juillet au siège de l'OLC à Auboué de 14h30 à 16h00

Le dossier sera également consultable sur le(s) site(s) internet de l'OLC ([www.ole54.fr](http://www.ole54.fr)) ainsi que les observations et propositions effectuées. Une version dématérialisée du projet est consultable dans les mairies où aucune permanence ne sera tenue. Un poste informatique est à la disposition du public au siège d'OLC à Auboué.

Toutes les observations et propositions effectuées par lettres distinctes des registres d'enquête doivent être adressées au commissaire enquêteur Mme Guylène CAILLARD à l'adresse suivante : Orne Lorraine Confluences Place du Général Leclerc 54580 AUBOUÉ.

Le public pourra déposer ses observations à l'adresse courriel dédiée suivante : [entretienorne@orange.fr](mailto:entretienorne@orange.fr)

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège d'Orne Lorraine Confluences pendant 1 an et sur le site internet de la collectivité.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle  
communiqué

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'arrêté préfectoral du 24 mai 2018 organise une consultation du public d'une durée de 4 semaines en mairies de BARBAS et

si être adressées, pendant toute la durée de la consultation, à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, Service de la coordination des politiques publiques, Bureau des procédures environnementales, 1 rue du Préfet Erignac CS 60031, 54038 NANCY Cedex, et à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Le présent avis et le dossier de la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet de la Préfecture : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) - Rubriques « politiques publiques » - enquêtes et consultations publiques »

A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté sur la demande objet de la présente consultation.

La décision finale sera un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement, ou un arrêté prononçant l'enregistrement de la demande, qui pourra être assorti de prescriptions particulières venant compléter ou modifier les prescriptions générales fixées par les arrêtés ministériels du 12 août 2010 et du 8 décembre 2011 applicables à ces installations.

Il est par ailleurs rappelé que le préfet peut décider, dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la clôture de la consultation du public, qu'une demande d'enregistrement doit être instruite selon la procédure applicable aux autorisations environnementales (article L 512-7-2 du Code de l'environnement).

## SCI DE VALCOURT

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 1 524,49 euros

Siège social : Route de Valcourt 54200 TOUL

Siège de liquidation :  
1563 Avenue Général BIGEARD 54200 TOUL  
351 950 969 RCS NANCY

L'Assemblée Générale réunie le 03/05/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Chantal BAGARD de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANCY, en annexe au RCS.

Le Liquidateur

## CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/05/2018, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BIOTA  
Siège social : 48 rue Henri Poincaré, 54000 NANCY

Objet : exploitation de salons de coiffure ; toute activité se rapportant à la coiffure, et notamment achat et vente de produits et matériels de coiffure, vente de bijoux et d'accessoires de mode

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANCY

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Ludvine FEESER et Remy ASSOUD demeurant ensemble 71 Avenue Foch, Bâtiment A, 54270 ESSEY LES NANCY

Immatriculation : au RCS.

La Gérance

## CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane LHOMME, notaire associé à VAL DE BRIEY, 25 Rue Carnot, le VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : LA VIE EST BELLE  
Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital Social : SIX MILLE EUROS (6.000,00 €)

Siège Social : VAL DE BRIEY (54150), 9 rue du Maréchal Joffre (Mancieulles)

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports :  
Madame Marie COLOMBO a fait apport à la société de la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €)

Madame Michèle COLOMBO a fait apport à la société de la somme de MILLE EUROS



## Avis publics

**COMMUNE DE SARRALTROFF  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

### APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Sarraltroff a été approuvé par le conseil municipal de Sarraltroff en date du 28 mai 2018.  
Le dossier est consultable en mairie de Sarraltroff, aux jours et heures d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture de la Moselle - Direction Départementale des Territoires de la Moselle - 17 quai Paul Wiltzer - 57000 METZ.  
Transmis le 21 juin 2018 - Le Maire.

896306100

**Communauté de Communes  
Orne Lorraine Confluences**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIC

#### Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général pour le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joëuf.

Le public est informé que, par arrêté communautaire 2018-229 du 29 mai 2018, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général portant sur le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joëuf.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 24 jours, du 19 juin 2018 au 12 juillet 2018 inclus. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences à Auboué.

Mme Guylène Caillard, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Nancy.

Les pièces du projet, ainsi que les registres d'enquête où seront consignées les observations et propositions du public, seront déposés dans les 8 sites des permanences durant la période d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelles dans les mairies de Valleroy, Conflans-en-Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Joëuf, Hatriz, Homécourt et au siège de la communauté de communes à Auboué.

- Le commissaire enquêteur siègera :
- mardi 19 juin en mairie de Valleroy de 08h à 09h30
  - mercredi 20 juin en mairie de Conflans-en-Jarnisy de 10h00 à 11h30
  - jeudi 21 juin en mairie de Jeandelize de 18h00 à 19h00
  - samedi 23 juin en mairie de Jarny de 10h00 à 11h30
  - lundi 25 juin en mairie Joëuf de 08h30 à 10h00
  - lundi 09 juillet en mairie d'Hatriz de 15h30 à 17h00
  - mardi 10 juillet en mairie d'Homécourt de 14h00 à 15h30
  - jeudi 12 juillet au siège de l'OLC à Auboué de 14h30 à 16h00

Le dossier sera également consultable sur le(s) site(s) internet de l'OLC ([www.olc54.fr](http://www.olc54.fr)) ainsi que les observations et propositions effectuées. Une version dématérialisée du projet est consultable dans les mairies où aucune permanence ne sera tenue.

Un poste informatique est à la disposition du public au siège d'OLC à Auboué.

Toutes les observations et propositions effectuées par lettres distinctes des registres d'enquête doivent être adressées au commissaire enquêteur Mme Guylène CAILLARD à l'adresse suivante : Orne Lorraine Confluences Place du Général Leclerc 54580 AUBOUÉ.  
Le public pourra déposer ses observations à l'adresse courriel dédiée suivante: [entretienorne@orange.fr](mailto:entretienorne@orange.fr)

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège d'Orne Lorraine Confluences pendant 1 an et sur le site internet de la collectivité.

891943600

### COMMUNE DE MANONCOURT EN VERMOIS

#### ENQUÊTE PUBLIQUE sur la révision du POS transformé en PLU

Par arrêté n° 2018-007 du 12 juin 2018  
Le Maire de Manoncourt en Vermois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme. Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

A cet effet, Monsieur Claude BESANCON, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 33 jours à partir du lundi 16 juillet 2018 à 16h et jusqu'au vendredi 17 août 2018 à 19h, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :
- Lundi 16 juillet 2018 de 16 heures à 19 heures.
  - Samedi 28 juillet 2018 de 08 heures 30 à 11 heures 30.
  - Vendredi 17 août 2018 de 16 heures à 19 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consi-

## Vie des sociétés

**LA PETITE FAIENCERIE  
SCI au capital de 68602,00 Euros  
7 rue Saint Thiebaut, 54000 Nancy  
339973778 R.C.S. Nancy**

Par décision en date du 30/05/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 30 rue du Docteur Charcot, 92000 Nanterre à compter du 30/05/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Nanterre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy

89598550

**Transports de l'Agglomération METZ METROPOLE- TAMM  
Société Anonyme d'Economie Mixte  
au capital de 2 000 000 Euros  
Siège Social :  
10 Rue des Intendants Joba - CS 30009 - 57063 METZ Cédex 2  
Registre du Commerce : 538567793 RCS METZ**

### AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

Suivant le procès-verbal en date du 18 juin 2018, l'Assemblée Générale Mixte de la SAEML-TAMM a décidé la modification de ses statuts sur deux points

- Le mode d'élection des 2 administrateurs salariés.  
En ce sens, l'alinéa 2 de l'article 13 des statuts est remplacé par : " L'élection des 2 membres élus par les salariés aura lieu exclusivement par vote électronique selon des modalités identiques à celles prévues par les articles R 2314-5 à R 2314-18 du Code du Travail dans leur rédaction applicable au jour du scrutin.

- Les modalités de nomination d'un commissaire aux comptes suppléant. En ce sens, l'alinéa 2 de l'article 24 des statuts est remplacé par : " Dans l'hypothèse où un commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une personne unipersonnelle, un commissaire aux comptes suppléant appelé à le remplacer en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, est nommé en même temps que le titulaire pour la même durée. "

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le greffe du Tribunal d'Instance de Metz.

896280600

### CONSTITUTION D'UNE S.C.I.

En date du 13.06.2018, sous seing privé, il a été constitué la société suivante  
Forme : Société Civile Immobilière  
Dénomination : SCI FONCIERE DES VIGNES  
Objet : Achat, prise à bail-avec ou sans promesse de vente, location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers, droits sociaux donnant vocation à des biens et droits immobiliers, leur administration et exploitation  
Siège social : 29 rue de la Prévôté 57950 MONTIGNY LES METZ  
Durée : 99 ans  
Capital : 1 000 €  
Gérant : Mr CALA Cyril, demeurant 11 rue des Treize 57070 METZ  
Immatriculation : RCS METZ  
Cession de parts : cession à des tiers par décision extraordinaire des associés

Pour avis, la gérance

896366200

## Avis d'attribution

### METZ HABITAT TERRITOIRE

#### AVIS D'ATTRIBUTION

Pouvoir adjudicateur : METZ HABITAT TERRITOIRE  
10 rue du chanoine Collin BP 20725 57012 Metz cedex 1  
Adresse(s) internet Adresse générale du pouvoir adjudicateur: (URL) [www.metz-habitat-territoire.fr](http://www.metz-habitat-territoire.fr)  
Adresse du profil d'acheteur: (URL) <http://www.marches-securises.fr>  
Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public  
Activité principale : logement social  
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Objet du marché : Ramonage des conduits de fumée (prestations annuelles environ 2 111 logements concernés) et ventilation naturelle (prestation, 2 694 logements concernés) sur le patrimoine de Metz Habitat Territoire

Lot n° 01 : Ramonage des conduits de fumée  
Lot n° 02 : Ramonage de la ventilation naturelle L'avis concerne un marché public de prestations de service  
Lieu d'exécution  
Code NUTS: FR413 Classification CPV : 44115100  
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Type de procédure : Ouverte  
Information sur les fonds européens : sans objet  
Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants  
Valeur technique 50 points/Prix : 50 points

# es légales

COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, CONFIEZ NOUS LA  
**journal@paysan-lorrain.com** OU PAR COURRIER : 5 RUE DE LA VOLOGNE  
**VENIR IMPERATIVEMENT LE MARDI SOIR AU PLUS TARD POUR**

**me FROMENT**  
Notaire associé  
rue Victor Hugo  
NEUVES-MAISONS

## NGEMENT RÉGIME RIMONIAL

reçu par Maître Etienne  
aire à NEUVES-MAISONS.  
Didier Maurice Elphège  
Madame Nathalie Yvonne  
ouse, demeurant ensemble à  
ANT-NANCY (54710), 14  
lage, mariés à la Mairie de  
20), le 04 septembre 1999,  
la participation aux acquêts,  
contrat de mariage reçu par  
NT Etienne, Notaire à  
ONS, le 12 juillet 1999,  
subi aucune modification  
judiciaire, ont adopté pour  
de la communauté univer-  
selle pourront être faites dans  
vis et devront être notifiées,  
ndée avec demande d'avis  
acte d'huissier de justice,  
FROMENT, notaire à  
S. En cas d'opposition,  
demander l'homologation  
égime matrimonial au Tri-  
ance.

**me FROMENT, Notaire**

**- JACQUES**  
ilière de Location Gestion  
l de 152.45€  
Rue des Usines  
IS - 54730 GORCY  
Briey 389 367 848  
800014. APE : 6820B

## DIFICATIF

de cession de parts éta-  
du 05/04/2018 avec  
au 01/03/18 - date de  
et de jouissance des  
ur Jean Marc STEUER  
TEVANYAN, demeu-  
lan Politanski 54810  
l associé qui accepte,  
tenant et cédé à Mon-  
N, demeurant 6, Rue  
Y, nouvel associé qui  
lui appartenant soit la  
détenues dans la SCI  
GE réunie en date du  
I agréé la démission  
TEUER de son poste  
effet rétroactive au  
rt de propriété et de  
iales, et agréé avec  
u 01/03/18 - date de  
de jouissance des  
ation de Monsieur  
veau gérant, né le  
ARMENIE) demeu-  
54135 MEXY, qui  
r une durée indéter-  
résultats ont été  
inscription modifi-  
e du commerce et  
IEY.

La Gérance

## NE IQUE ÉE

te limitée

**S.C.P MAYEUX - OESTERLÉ**  
**SAVIN-WATERMAN**  
NOTAIRES ASSOCIES  
4 Rue Saint-Nicolas 54000 NANCY

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François  
MAYEUX, Notaire Associé à NANCY, le 15  
juin 2018,  
Monsieur Jean-Pierre Marius GUEBOURG,  
retraité, et Madame Monique Paulette TOUS-  
SAINT, sans profession, son épouse, demeu-  
rant ensemble à NANCY (54000) 30 Bis quai  
Claude de Lorraine.  
Monsieur est né à LE BONHOMME (68650)  
le 5 avril 1940,  
Madame est née à MORANVILLE (55400) le  
14 février 1936.

Mariés à la mairie de JARVILLE LA MAL-  
GRANGE (54140) le 16 avril 1966 sous le  
régime de la communauté d'acquêts à défaut  
de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de  
modification.

Monsieur est de nationalité française.  
Madame est de nationalité française.  
Ont adopté le régime de la communauté uni-  
verselle.

Les oppositions pourront être faites dans un  
délai de trois mois et devront être notifiées par  
lettre recommandée avec demande d'avis de  
réception ou par acte d'huissier de justice à  
Maître Jean-François MAYEUX, notaire à  
NANCY (54) 4 Rue Saint-Nicolas.  
En cas d'opposition, les époux peuvent  
demander l'homologation du changement de  
régime matrimonial au Tribunal de Grande  
Instance.

Maître Jean-François MAYEUX

**Etude de Maître**  
**Catherine de METZ-NOBLAT**  
Notaire à TOUL (Meurthe-et-Moselle)  
30, rue Général Gengoult

## CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Clémence de METZ-  
NOBLAT de ROCHEFORT, Notaire au sein  
de l' Office Notarial à TOUL (54200) 30 rue  
Général Gengoult le 18 mai 2018 enregistré  
au Service de la Publicité Foncière et de l'En-  
registrement de NANCY le 24 mai 2018 Dos-  
sier 2018 29151 Référence 2018 N 01657, a  
été constituée une société par actions simpli-  
fiée ayant les caractéristiques suivantes :  
Objet : En France et à l'Etranger :  
Achat et vente de biens immobiliers  
Dénomination : M M TRADING  
Siège social : LUPCOURT (54210), 18 Rue  
du Château  
Durée : 99 années à compter de son immatri-  
culation au RCS  
Capital : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)  
Cessions d'actions en cas de pluralité d'asso-  
ciés : les cessions entre associés seuls sont  
libres. Les autres sont soumises à l'agrément  
de la majorité en nombre des associés repré-  
sentant au moins les deux tiers des actions.  
L'exercice social commence le 1er janvier et  
se termine le 31 décembre de chaque année.  
Président : M. Vincent MENGEL demeurant  
18 Rue du Château 54210 LUPCOURT  
Immatriculation : au RCS de NANCY.

Le Notaire

## RECTIFICATIF

Annuaire AMAVAS

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en  
date à MAXEVILLE du 06 juin 2018, il a été  
constitué une société présentant les caractéris-  
tiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : HOME MOBILE  
FORMATION  
Siège : 224 rue des Brasseries, 54320 MAXE-  
VILLE  
Durée : quatre-vingt dix-neuf ans à compter  
de son immatriculation au Registre du com-  
merce et des sociétés  
Capital : 500 euros  
Objet : Formation  
Sous réserve des dispositions légales, chaque  
associé dispose d'autant de voix qu'il possède  
ou représente d'actions.  
Transmission des actions : La cession des  
actions de l'associé unique est libre.  
Président : M. Fabien MAYFARTH, demeu-  
rant 110 rue des haillottes, 54600 VILLERS  
LES NANCY La Société sera immatriculée au  
Registre du commerce et des sociétés de  
NANCY.

Le Président

## AVIS D'ENQUETE PUBLIC

**Communauté de Communes  
Orne Lorraine Confluences**

Enquête publique préalable  
à la Déclaration d'Intérêt Général  
pour le projet d'entretien  
de l'Orne d'Olley à Joef

Le public est informé que, par arrêté commu-  
nautaire 2018-229 du 29 mai 2018, le Pré-  
sident a ordonné l'ouverture d'une enquête  
publique préalable à la Déclaration d'Intérêt  
Général portant sur le projet d'entretien de  
l'Orne d'Olley à Joef.

Cette enquête publique se déroulera pendant  
une période de 24 jours, du 19 juin 2018 au 12  
juillet 2018 inclus. Le siège de l'enquête  
publique est fixé au siège de la Communauté  
de Communes Orne Lorraine Confluences à  
Auboué.

Mme Gylène Caillard, a été désignée en qua-  
lité de commissaire enquêteur par la Prési-  
dente du tribunal administratif de Nancy.

Les pièces du projet, ainsi que les registres  
d'enquête où seront consignés les observa-  
tions et propositions du public, seront déposés  
dans les 8 sites des permanences durant la  
période d'enquête aux jours et heures d'ou-  
verture habituelles dans les mairies de Valleroy,  
Conflans-en Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Jocuf,  
Hatriz, Homécourt et au siège de la commu-  
nauté de communes à Auboué.

Le commissaire enquêteur siègera :

- mardi 19 juin en mairie de Valleroy de 08h à 09h30
- mercredi 20 juin en mairie de Conflans-en-Jarnisy de 10h00 à 11h30 - jeudi 21 juin en mairie de Jeandelize de 18h00 à 19h00
- samedi 23 juin en mairie de Jarny de 10h00 à 11h30
- lundi 25 juin en mairie Joef de 08h30 à 10h00
- lundi 09 juillet en mairie d'Hatriz de 15h30 à 17h00
- mardi 10 juillet en mairie d'Homécourt de 14h00 à 15h30
- jeudi 12 juillet au siège de l'OLC à Auboué de 14h30 à 16h00

Le dossier sera également consultable sur le(s)  
site(s) internet de l'OLC ([www.ole54.fr](http://www.ole54.fr)) ainsi  
que les observations et propositions effec-  
tuées. Une version dématérialisée du projet est  
consultable dans les mairies où aucune perma-  
nence ne sera tenue. Un poste informatique est  
à la disposition du public au siège d'OLC à  
Auboué.

Toutes les observations et propositions effec-  
tuées par lettres distinctes des registres d'en-  
quête doivent être adressées au commissaire  
enquêteur Mme Gylène CAILLARD à  
l'adresse suivante : Orne Lorraine  
Confluences Place du Général Leclerc 54580  
AUBOUÉ.

Le public pourra déposer ses observations à  
l'adresse courriel dédiée suivante :  
entretienorne@orange.fr

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi  
que ses conclusions motivées seront tenus à la  
disposition du public au siège d'Orne Lorraine  
Confluences pendant 1 an et sur le site inter-  
net de la collectivité.

ORNE LORRAINE CONFLUENCES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement de BRIEY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Puxé ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de Puxé (interieur) du 18/06/18 au 12/07/2018.

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées du 18/06/18 au 12/07/2018

Nature de la publicité complémentaire : panneau d’affichage exterieur.

A Puxé , le 18/06/2018  
Le maire de Puxé

JZ	VICE-PDT	OT	FC	U	SA	AL
JLF	MC	RG	NM	JB	OM	SC
				X		
11 JUIL. 2018 735						
PC	CF	TECHNIQUE	PISCINES	ACTIV. SOCIALE		
EQUIP CULT	ENFANCE	ACCUEIL	AUTRES			
		SF				



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LABRY ,

Certifie que l'arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de LABRY du 08/06/2018 au 12/07/2018 .

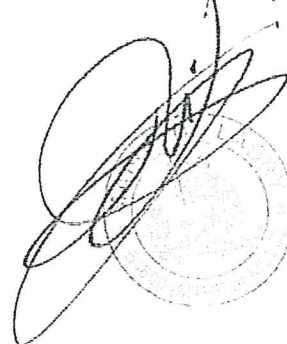
Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées du 08/06/2018 au 12/07/2018

Nature de la publicité complémentaire :

Publication sur le site internet de la commune :

- Arrêté d'enquête publique
- Dossier d'enquête publique
- Annexes

A LABRY , le 13/07/2018  
Le maire de LABRY



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Homécourt ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de  
du 18 juin au 12 juillet .

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées  
du 18 juin au 12 juillet

Nature de la publicité complémentaire : Panneau affichage lumineux et site internet de la Ville

A Homécourt , le 12 juillet 2018 .

Le maire de



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Arrondissement de BRIEY**

### **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences,**

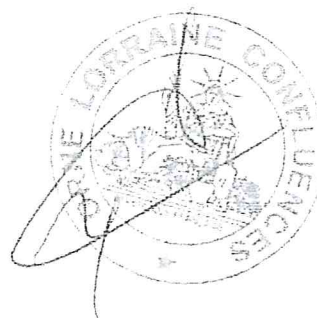
Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché au siège de la communauté de communes à AUBOUE  
Du 19 Juin 2018 au 12 Juillet 2018.

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées le mardi 19 juin 2018  
Nature de la publicité complémentaire : un grand article de presse dont la une du journal.

A AUBOUE, le 13 Juillet 2018

Le Président

**Jacky ZANARDO**



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Arrondissement de BRIEY**

### **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de BONCOURT,**

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de BONCOURT du 11 Juin 2018 au 30 Juillet 2018.

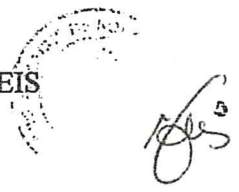
Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées du 11 Juin 2018 au 30 Juillet 2018.

Nature de la publicité complémentaire :

A Boncourt, le 30 Juillet 2018

Le maire de Boncourt,

Maryse GEIS

The block contains an official circular stamp of the Commune de Boncourt, Meurthe-et-Moselle, and a handwritten signature in black ink that reads 'Maryse GEIS'.

25 JUL. 2018

FC + 01  
NC

# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de AUBOUÉ (N. et N.),

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de AUBOUÉ (N. et N.) du 11/06/2018 au 19/07/2018.

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
Nature de la publicité complémentaire :

A AUBOUÉ, le 19.07.2018



*[Handwritten signature]*



# ORNE | ORRAINE | CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Conflans en Jarnisy* ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de **CONFLANS EN JARNISY** du *18/06/2018* au *12/07/2018*

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées

*dit* *sur*

Nature de la publicité complémentaire :

*Vivre à Conflans = Magazine communal  
N° 14 Edition Juin 2018*

A *Conflans en -* , le *19/07/18*  
*Jarnisy*

Le maire de *Conflans en Jarnisy*



*Jean LENEY*  
*[Signature]*

ORNE LORRAINE CONFLUENCES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *VALLEROY* ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de *VALLEROY* du *8 Juin* au *12 Juillet 2018*

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées

du au

Nature de la publicité complémentaire : *Site de la Mairie*

A *VALLEROY* , le

Le maire de *VALLEROY*



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *OLLEY* ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de *OLLEY* du *12/06/2018* au *12/07/2018* .

Certifie que des mesures de publicité ~~complémentaire~~ ont été réalisées

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nature de la publicité ~~complémentaire~~ :

A *Olley* , le *12/06/2018*

Le maire de

Catherine CIESLEWICZ

Maire



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Joinville ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de du 19/06/18 au 22/07/18.

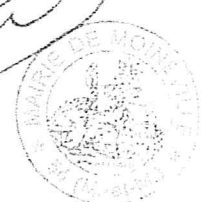
~~Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées du au~~

~~Nature de la publicité complémentaire :~~

A Joinville , le 13/07/18

Le maire de

Joinville  

JZ	VICE-PRY	OT	FC	U	SA	AL	
JLF	MC	RG	NM	JE	CP	SC	OTFR
17 JUL. 2018 7 60							
PC	CF	TECHNIQUE	PISCINES	ACT'SOCIALE			
		REAN-			AUTRES		

C COMBARÈS

LE 8 JUN 2018

# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **HATRIZE**, **WEYLAND Jean-Marie**

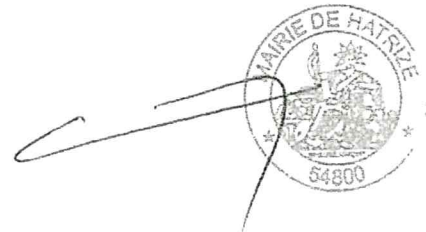
Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de **HATRIZE** du **08.06.18** au **12.07.18**.

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nature de la publicité complémentaire :

A **HATRIZE**, le **13/07/2018**  
Le maire de **HATRIZE**

JZ	VICE-PDT	OT	FC	U	SA	AL	
JLF	MC	RG	NM	JB	OM	SC	O.TOR
17 JUL. 2018 757							
PC	CF	TECHNIQUE	PISCINES	ACT.SOCIALE			
EQUIP CULT	ENFANCE	ACCUEIL	AUTRES				



# ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE**  
**Arrondissement de BRIEY**

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de** \_\_\_\_\_ ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de **JOEUF** du **08.06.2018** au **17.07.2018**.

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nature de la publicité complémentaire :

A **JOEUF** , le **17.07.2018**

Le maire de **JOEUF**

  
**M. Andrée ORZANI**

# ORNE | ORRAINE | CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement de BRIEY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *GIRAUMONT* ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de *GIRAUMONT*  
du *11* JUIN 2018 au *13* JUL. 2018

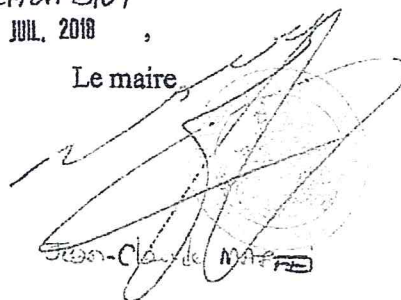
Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées

du au

Nature de la publicité complémentaire :

*GIRAUMONT*  
A *13* JUL. 2018 ,

Le maire



*Jean-Claude MARS*

# ORNE LORRAINE CONFLUENCES

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Arrondissement de BRIEY

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **JEANDELITE** ,

Certifie que l’arrêté communautaire n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 relatif à l’enquête publique pour la Déclaration d’Intérêt Générale pour la réalisation des travaux d’entretien de l’Orne d’Olley à Joeuf, a été affiché à la mairie de **Jeandelize** du **4/06/2018** au **13/07/2018**

Certifie que des mesures de publicité complémentaire ont été réalisées

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nature de la publicité complémentaire :

A **Jeandelize** , le **13/07/2018**  
L’adjointe, M<sup>me</sup> **LABISSY**











CONS-LA-GRANDVILLE, LONGUYON ET CHARENÇY-VEZIN | Prévention des crues

# Chiers : 5,3 M€ de travaux pour éviter les inondations

Une enquête publique vient de débuter concernant les travaux qui doivent être réalisés pour éviter les inondations de la Chiers. Trois communes sont concernées : Cons-la-Grandville, Longuyon et Charençy-Vezin.

## ■ La gênèse

Le projet d'aménagement de la Chiers, dont les premiers travaux devraient commencer à l'automne, ne date pas d'hier. Il fait suite aux grosses inondations qui, en 1995, avaient frappé le Pays-Haut, particulièrement sur le Pâle européen de développement. À cette époque, la France, la Belgique et le Luxembourg avaient été touchés. Il avait alors été décidé de modéliser le cours d'eau.

En 2007, une carte des risques d'inondations était éditée. Des esquisses d'aménagements sortaient en 2010. Celles-ci concernaient trois communes, régulièrement touchées par les crues quinquennales (qui statistiquement interviennent une fois dans une période de 5 ans) : Cons-la-Grandville, Longuyon et Charençy-Vezin.

## ■ Pour quel type de crues

« Les travaux que nous allons envisager permettront une protection quinquennale. Nous ne sommes pas partis sur une crue centennale car les aménagements auraient été trop onéreux par rapport aux risques encourus », fait savoir Morgane Piel, présidente du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (Siac).

Différents ouvrages vont être créés dans ces communes et un ouvrage structurant sera construit en amont de Longuyon, pour per-

mettre à la rivière de tendre son cours en cas de forte montée des eaux. Cet aménagement permettra de ralentir le courant. En effet, il est nécessaire de permettre au volume d'eau de se répandre dans des zones où il n'y a pas d'habitations. Ce terrain a d'ailleurs été racheté par le Siac. Une zone humide y sera créée.

## ■ Enquête publique

« Nous avons mené nos réflexions en lien avec les communes et leurs habitants ainsi qu'avec l'architecte des bâtiments de France concernant Cons-la-Grandville (le château est classé monument historique, NDLR). Nous avons organisé quatre réunions publiques dans chacune des communes. Actuellement, les plans des aménagements sont à disposition dans les mairies des trois communes et dans les locaux du Siac. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans ces trois communes. Nous espérons que cela va bien se passer », détaille Morgane Piel.

## ■ Près de deux ans de travaux

Avant l'enquête, le projet avait suivi une phase d'instruction auprès de différents services de l'État durant un an et demi. Il avait reçu un avis favorable. Une fois réalisée, l'enquête repartira en préfecture et passera entre les mains du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Il reviendra ensuite au préfet de signer l'arrêté d'autorisation des travaux. « Nous espérons pouvoir débuter les travaux en septembre. Ceux-ci sont prévus pour durer entre 18 mois et 2 ans, en fonction de la météorologie. Pour accélérer le processus, un lot sera créé par



Justine Vaillant, chargée de mission rivière, et Morgane Piel présentent le champ qui sera décaissé à Longuyon entre le chemin de terre et les voies de chemin de fer à droite. Photo René BVCH

## ■ Les subventions

Le montant des chantiers va s'élever à 5,3 millions d'euros subventionnés à 77,8 % par l'État, l'Europe, la région Grand-Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Le reste sera financé par le Siac (665 270 €) et la communauté d'agglomération de Longuyon (504 830 €).

« Ces travaux permettront de conjuguier protection et cadre de vie. Mais dans le domaine des inondations, le risque zéro n'existe pas. Il faut aussi prévoir un système d'alerte », conclut Morgane Piel.

Stéphanie MALINOVY

➤ Enquête publique jusqu'au 15 juin. Documents visibles dans les mairies concernées.

## Le projet en détail

Les aménagements sur les berges seront autant que possible réalisés en caissons végétaux. Dans certains cas, des murs en briques seront édités afin de protéger les habitations.

➤ Cons-la-Grandville : un mur en briques de faumont sera créé rive gauche pour protéger les habitations. Une berge intermédiaire sera créée rive droite pour redonner de l'espace à la rivière. Des arbres situés près de la salle des fêtes devront être abattus. Ils seront remplacés ailleurs. Le parking sera réaménagé.

➤ Longuyon : en dehors de la digue en amont (l'île ci-contre), des murs seront créés le long des berges de l'hippodrome. En face, une zone de décaissement d'un mètre de profondeur sera créée dans un champ entre le chemin existant et les voies de chemin de fer dans cet endroit qui représente un goulot d'étranglement pour la rivière.

➤ Charençy-Vezin : des murs seront créés de part et d'autre de la rivière pour éviter les inondations, en particulier rue de La Poste. Une zone de stationnement et de loisirs sera créée.

ANNEXE 4

## ■ Travaux sur la voirie du quartier des Coteaux

La société ENEDIS (ex-EDF) va entreprendre des travaux de **renouvellement de câbles HTA** (moyenne tension), pour remplacer ceux qui sont vétustes **dans le lotissement des Coteaux**. Environ 1100 mètres linéaires de câbles neufs vont ainsi être posés.

Les travaux démarreront **au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin 2018** et s'achèveront dans l'été.

**Rues concernées** : Moulin, Honoré de Balzac, Paul Claudel, Mésanges et Saulnière.

La **circulation automobile** restera possible durant les travaux, mais sera **régulée par des feux tricolores** de chantier.



## ■ Enquête publique concernant l'entretien de l'Orne



La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences organise, du 19 juin au 2 juillet 2018, **une enquête publique sur l'entretien de l'Orne, d'Olley à Joeuf**, sur les communes d'Olley, Puxe, Jeandelize, Boncourt, Conflans-en-Jarnisy, Labry, Hatrize, Giraumont, Valleroy, Moineville, Auboué, Homécourt et Joeuf.

Une permanence d'information (consultation, avis) sera ouverte **le mercredi 20 juin, de 10h00 à 11h30**, à **l'accueil de la mairie de Conflans**.

### VIE PRATIQUE

## ■ Location de la nouvelle salle des fêtes du Paquis

A présent opérationnelle, la nouvelle salle des fêtes de l'espace de loisirs du Paquis peut être **louée aux particuliers** pour des fêtes : mariages, anniversaires, réunions de familles...

Elle comprend :

- une grande salle de 200 places assises
- une petite salle de 50 places assises
- des installations de cuisine tout à fait modernes avec fours, étuves, frigos, lave-vaisselle...

Tarifs de location :

	GRANDE SALLE ET PETITE SALLE	GRANDE SALLE	PETITE SALLE
Week-end (du vendredi 17h au lundi 8h)	900 €	700 €	350 €
Une journée (8h à 20h)	-	400 €	200 €



**RENSEIGNEMENTS  
ET RÉSERVATION**  
à l'accueil de la mairie  
de Conflans

# PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

-orales,  
-écrites enregistrées dans les registres d'enquête, dans les courriers reçus par voie postale, par voie électronique, remis en main propre.

---

**concernant l'enquête publique relative à la demande de Déclaration d'Intérêt Générale pour le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf. La demande est présentée par la communauté de communes Orne Lorraine Confluences.**

Le présent procès verbal est établi en application de l'article R.123-18 du code de l'environnement.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 19 juin au jeudi 12 juillet 2018 inclus, conformément à l'arrêté n° 2018-229 en date du 29 mai 2018 pris par Monsieur le Président de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences et l'ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Nancy n°E18000056/54 en date du 18 avril 2018.

Le siège de l'enquête publique a été fixée au siège de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences (OLC) – place du Général Leclerc – 54 580 Auboué. Une permanence s'est tenue dans 7 mairies différentes, à savoir : Valleroy, Conflans-en-Jarnisy, Jeandelize, Jarny, Joeuf, Hatrize, Homécourt et une permanence au siège de l'OLC à Auboué.

-1<sup>ère</sup> permanence : mardi 19 juin de 08h00 à 09h30 en mairie de Valleroy (ouverture de l'enquête publique) :

-intervention de Monsieur PETITJEAN, conseiller municipal et communautaire qui m'a informée, oralement, d'un différend entre un habitant de Valleroy et la municipalité.

Hors permanence, Monsieur PETITJEAN a déposé un courrier dans le registre d'enquête, annexé en page 4, reprenant les éléments évoqués lors de la permanence, à savoir le différend entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy portant sur l'appartenance et par conséquent l'identité du responsable de l'entretien de « *la partie en pré en amont du déversoir côté rive gauche de la rivière au lieu-dit la Baignade* » (annexe 1).

Il est à noter qu'une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy.

-2<sup>ème</sup> permanence : mercredi 20 juin de 10h00 à 11h30 en mairie de Conflans-en-Jarnisy :

-remise, par la mairie, d'un courriel adressé au Maire de la commune, en date du 12 juin (avant ouverture de l'enquête) où Monsieur Robert LAROCHE suggère :

1. La réalisation d'un chemin piétonnier en prolongement de la ZAC et menant à Boncourt ;
2. Dans le « parc du Paquis », la mise en place d'un tourniquet (ou équivalent) permettant un accès piéton au chemin bordant la rive de l'Orne jusque Labry ;
3. La réalisation d'une passerelle reliant le chemin rural dit de Favez au chemin rural dit de la ferme de Spalmail ;

Ces courrier et plan ont été annexés au registre d'enquête en pages 4 et 5 (annexe 2 : courrier et plan).

-passage d'un couple riverain de l'Orne venant se renseigner sur la nature et le calendrier des travaux à réaliser ainsi que sur l'intérêt d'une Déclaration d'Utilité Publique. Ces personnes n'ont pas déposé d'observation dans le registre et se sont déclarés favorables au projet.

-3<sup>ème</sup> permanence : jeudi 21 juin de 18h00 à 19h30 en mairie de Jeandelize :

- aucune consultation du dossier,
- aucune intervention du public,
- aucune observation notée dans le registre.

-4<sup>ème</sup> permanence : samedi 23 juin de 10h00 à 11h30 en mairie de Jarny :

-intervention de Monsieur GEORGES souhaitant que la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) perçue par l'OLC soit affectée à ce projet (annexe 3).

-5<sup>ème</sup> permanence : lundi 25 juin de 08h30 à 10h00 en mairie de Joeuf :

-intervention de Monsieur Didier SUARDI et Madame VALLAD souhaitant savoir si la limite d'obligation d'entretien des berges par les particuliers est interrompue par la promenade des Berges de l'Orne (annexe 4).

-6<sup>ème</sup> permanence : lundi 09 juillet de 15h30 à 17h00 en mairie d'Hatrive :

-intervention de Monsieur Jean HUMBERT Président de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) Les Pêcheurs de l'Orne demandant :

1. si les houppiers des arbres abattus seront brûlés ou déchiquetés et, dans ce cas si les copeaux seront évacués ;
2. les dates et heures des réunions de suivi chantiers soient communiquées à l'ensemble des partenaires (pêcheurs, riverains, entreprises) et que tous soient convoqués (annexe 5).

✘.

-7<sup>ème</sup> permanence : mardi 10 juillet de 14h00 à 15h30 en mairie d'Homécourt :

-remise par la mairie d'Homécourt d'un courrier, adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, demandant :

1. les déchets verts ne soient pas brûlés à l'air libre, y compris ceux produits par les entreprises et les collectivités territoriales, afin de préserver les riverains et les usagers des rives de l'Orne (application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Meurthe et Moselle du 05.08.1981 et de la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18.11.2011) ;
2. sollicite la reconnaissance du caractère d'intérêt général du barrage d'Homécourt, par la communauté de communes afin que les travaux à réaliser sur cet ouvrage puissent bénéficier de fonds publics. La commune note : « *Car il existe en effet, des incohérences suffisamment précises et sérieuses, entre d'une part, les études et analyses promues par l'Agence de l'Eau et l'ancien SCRO dont vous (la communauté de communes) avez repris les missions, qui mettent en exergue les impacts du barrage de Homécourt sur l'Orne, la ripisylve, la qualité des eaux et piscicole, les aspects paysagers, ..., et d'autre part, l'absence de prise en considération du barrage par la Communauté de Communes, dans les missions et objectifs qui relèvent pourtant de sa compétence et qui sont réaffirmés pour partie, dans le rapport de présentation de l'enquête publique.* ».

-remise en main propre, de la part de Messieurs William OVINI et Jean-Bernard PONABO , Président et Trésorier de l' « association des sinistrés par suite à des inondations ou de risques majeurs au centre ville d'Homécourt », se déclarant favorable au projet et signalant :

1. des embâcles constitués de troncs d'arbres et de branches cassées se sont échoués près de la passerelle derrière la mairie ;
2. 4 à 5 saules sont couchés dans l'Orne et sur la berge au dessus du barrage ;
3. afin d'améliorer la qualité des eaux de l'Orne, aider les derniers bâtiments rejetant les eaux usées dans l'Orne à « se brancher » sur l'assainissement collectif ;
4. demande à participer aux futures réunions afin de s'exprimer sur le niveau et le débit de la rivière ;
5. trouve que la somme allouée aux travaux (fourchette de 77 000 à 130 000 €) est peu importante en comparaison de la somme de 5,3 M € attribuée pour les travaux réalisés sur la Chiers afin d'éviter les inondations.

Ces courriers ont été annexés au registre d'enquête de la ville d'Homécourt des pages 4 à 7 (annexe 6).

8<sup>ème</sup> permanence : jeudi 12 juillet de 14h30 à 16h00 au siège de l'OLC à Auboué :

-Passage de Monsieur OVINI qui a déposé un courrier au nom de Monsieur Bruno FEUILLET, Président du club de canoë-kayak d'Homécourt où les observations suivantes sont notées :

1. concernant le secteur Hatrize – Homécourt, des difficultés à naviguer et à assurer une sécurité optimale sur la rivière, à cause de la fragilité des berges, des arbres déracinés, des embâcles notamment



- près des passerelles basses. Le ponton situé à Homécourt est ensablé et par conséquent ne répond plus aux variations du niveau d'eau ;
2. une intervention régulière du club de canoë-kayak notamment par des actions de nettoyage de l'Orne afin de naviguer sur une rivière propre et sécurisante ;
  3. souhaite être informé des travaux afin de partager avec l'OLC leur connaissance de la rivière.

Ce courrier est annexé au registre de l'OLC, permanence à Auboué, en page 13 (annexe 7).

Observations reçues par courriel :

En date du 21 juin, Monsieur Christian BERNIER a envoyé 2 messages à l'adresse dédiée, faisant part des observations suivantes :

1. entre le pont de Conflans et le pont de Buteaumont d'importants et lourds travaux seront à prévoir à cause d'un manque d'entretien de la rivière depuis 1974 ;
2. réside au 32 rue des Jardiniers à Conflans-en-Jarnisy en zone inondable.

Ces 2 courriels sont annexés au registre de l'OLC permanence à Auboué en pages 14 et 15 (annexe 8).

---

Vous disposez d'un délai de quinze jours, jusqu'au 02 août, pour produire vos observations.

Fait en deux exemplaires,

Remis à : A.HOFFMANN



19 juillet 2018

Le 19 juillet 2018,  
Guylène CAILLARD,  
Commissaire-enquêteur.

## annexe 1 - Valleroy.

Ayant participé aux différentes réunions organisées par la communauté de communes O.L.C concernant l'environnement et l'entretien de l'Orne, mon intervention à la permanence en mairie de Valleroy le 19 Juin 2018 consistait surtout à connaître les suites données au sérieux problème engagé par le soi-disant propriétaire du déversoir entre le canal de l'Orne alimentant l'ancien Moulin de Moineville et le lit de la rivière sur le territoire de Valleroy.

En effet, actuellement une procédure judiciaire est en cours entre M. VIRON, propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy.

Depuis plus de 80 ans, la municipalité de Valleroy entretient la partie en pré en amont du déversoir côté rive gauche de la rivière au lieu-dit la Baignade. Un endroit que les jeunes et les pêcheurs utilisent fréquemment.

M. VIRON se référant à l'ancien plan cadastral du lieu où le déversoir ne figure pas, prétend que cette partie du pré lui appartient puisque répertorié sur son acte de vente territoire de Moineville.

Pendant les années 80 (j'étais adjoint de 1983 à 1989), le déversoir initialement en pierre est aménagé en béton sur toute sa longueur. Le SCRO, syndicat de l'époque, est maître d'ouvrage avec la commune. Une borne est placée sur le chantier au premier tiers des travaux en aval.

Dans les années 1990, à la demande du SCRO, la partie haute du déversoir est arrasée sur quelques dizaines de centimètres. La borne est arrachée. Aujourd'hui, aucune borne ou autre description ne limite la propriété VIRON.

Des recherches auprès du SCRO sont effectuées. Les archives du syndicat ne sont plus disponibles. Il me semble que la personne commissaire enquêteur n'était pas au courant de toutes les données de l'affaire.

Elle constate comme moi que si le plaignant VIRON est vraiment propriétaire du lieu, il ne pourra pas bénéficier des subventions allouées si le jugement en cours est reporté dans plusieurs mois.

Récemment, je suis intervenu à la demande d'un employé communal qui se faisait insulter en tondant la partie du pré en question.

Après une discussion plutôt tendue, il est convenu entre nous d'attendre la décision du tribunal avant toute autre intervention de M. VIRON.

Il est 10h, dans la matinée aucun autre intervenant est venu se renseigner auprès de la commissaire enquêteur.



Annexe 2: Conflans - en - jarnisy.

commune.de.conflans@wanadoo.fr

De: robert-laroche <robert-laroche.rl@orange.fr>  
Envoyé: mardi 12 juin 2018 13:40  
À: commune.de.conflans@wanadoo.fr  
Objet: A l'attention de Monsieur Lemey maire de Conflans en jarnisy  
Pièces jointes: plan.pdf

Bonjour Monsieur Le maire.

Ne pouvant être présent à la réunion d'information, « Enquête publique », concernant l'entretien de l'orne, j'aurais quelques suggestions à vous soumettre relatives aux chemins de randonnées (voir PJ)

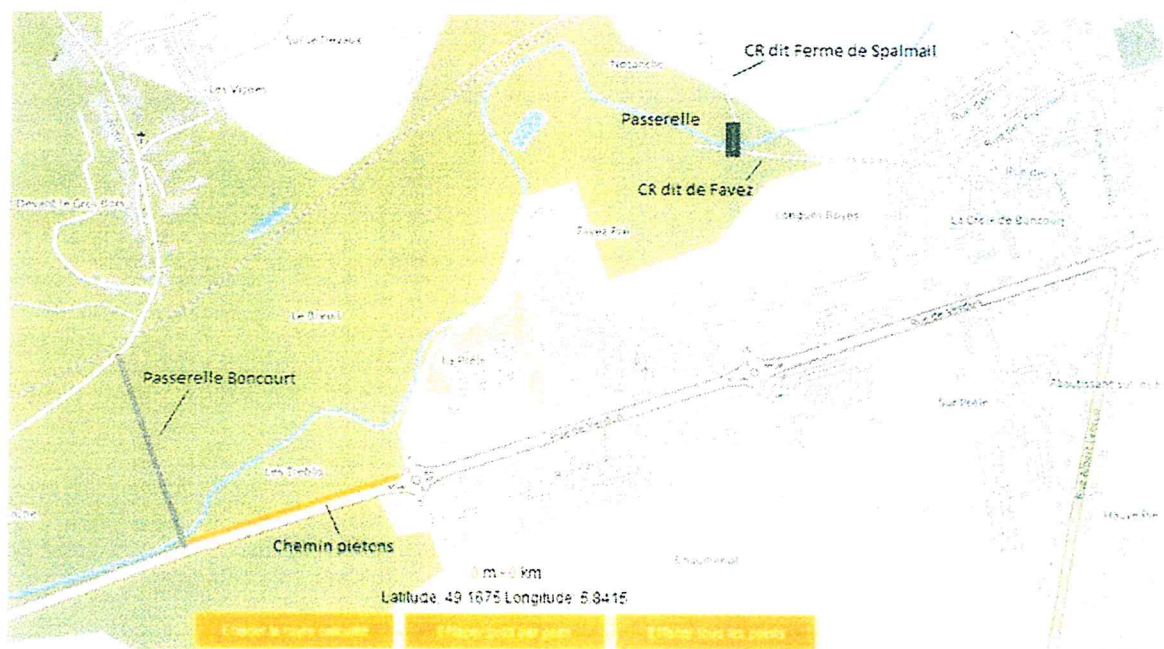
1-Réalisation d'un chemin « Sécurisé » piéton en prolongement de la ZAC en direction de la passerelle menant à Boncourt (comme réalisé à Labry direction Briey).

2-Dans le « parc du Paquis » il n'est pas possible d'accéder au chemin des rives de l'orne menant à Labry sauf lors des marches officielles du club de Conflans. Suggestion : Mise en place d'un tourniquet (ou équivalent) permettant un accès piétons.

3-Construction d'une passerelle reliant le chemin rural dit de Favez au chemin rural dit de la ferme de Spalmail.

Ces travaux pourraient être anticipé dans le cadre du plan « Prolongement de la ligne bleu » jusqu'à Olley...  
Merci de bien vouloir étudier ces propositions.

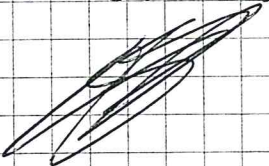
Cordialement  
Robert Laroche  
1 Rue des lilas  
Conflans



Permanence du Samedi 23 juin de 10h00 à 11h30:

- la Fête GEMAPI est prévue pour cela. Déjà évoqué dans le bulletin de la mairie de Jarry ou dans Coafluence.

M. GEORGES



Année 4 - Joëuf.

Permanence le lundi 25 juin de 08h30 à 10h00.

Question : Est-ce que la limite d'obligation  
d'embrancher les berges, est interrompue  
par la promenade ?

Dir. par SUARDI - Dolores VALLA

---

Permanence lundi 09 juillet de 15h30 à 17h00.

- 1 - Se faire aider pour comment sont traités les bûches des arbres abattus (brûlés ou déchiquetés)
- 2 - Indiquer les dates et heures des réunions de suivi de chantier avec consultation de tous les partenaires (pêche, environnement, propriétaires privés)

Président de HUMBERT Jean  
D'AAPPMA Humbert J.  
à Bécherand l'Orne



Homécourt, le 26 juin 2018

M. Le Président de la Communauté de  
Communes Orne Lorraine Confluences  
Place du Général Leclerc  
54580 AUBOUÉ

**SERVICE URBANISME**

Affaire suivie par : Thierry COTRELLE

☎ : 03 82 47 15 37

☎ : 03 82 46 15 00

✉ : [tcotrelle@mairie-homecourt.fr](mailto:tcotrelle@mairie-homecourt.fr)

Réf. : IW/TC – Enquête Publique

**OBJET : Dossier d'enquête publique relatif à la demande de déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme d'entretien de l'Orne, d'Olley à Joeuf. Arrêté n°2018-229.**

Monsieur le Président,

J'ai accusé réception du dossier d'enquête publique concernant la demande de Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme d'entretien de l'Orne.

Au vu des éléments versés à ce dossier,

Je souhaite attirer votre attention, d'une part, sur le modèle de convention joint en annexe qui autorise l'entrepreneur à brûler les débris végétaux sur site. Cette disposition intervient en méconnaissance de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de Meurthe-et-Moselle du 05.08.1981 et de la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18.11.2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, y compris ceux produits par les entreprises et Collectivités Territoriales. Aussi, je demande vivement à ce que la réglementation soit respectée, afin de préserver les riverains (secteur urbanisé), comme les usagers des berges de l'Orne, de toute nuisance.

D'autre part, je souhaite au vu du rapport de présentation de cette enquête publique et de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, que la question de la prise en charge du « barrage » de Homécourt soit reconsidérée favorablement par la Communauté de Communes, par le caractère d'intérêt général qu'il représente dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des eaux et par son incidence directe sur l'aménagement et l'entretien du cours d'eau, sur la qualité de la ripisylve et sur les conditions d'écoulement de la rivière.

Car il existe en effet, des incohérences suffisamment précises et sérieuses, entre d'une part, les études et analyses promues par l'Agence de l'Eau et l'ancien Syndicat SCRO dont vous avez repris les missions, qui mettent en exergue les impacts du barrage de Homécourt sur l'Orne, la ripisylve, la qualité des eaux et piscicole, les aspects paysagers..., et d'autre part, l'absence de prise en considération du barrage par la Communauté de Communes,

dans les missions et objectifs qui relèvent pourtant de sa compétence et qui sont réaffirmés pour partie, dans le rapport de présentation de l'enquête publique.

Par ailleurs, une certaine forme d'inégalité est à regretter, dans ce que les propriétaires privés puissent bénéficier de l'investissement de fonds publics par cette opération dite d'intérêt général, alors même que l'ouvrage hydraulique de Homécourt présentant lui-même un caractère d'intérêt général s'en trouve exclu au motif qu'il appartient à la Commune.

Pour ces raisons, la Commune de Homécourt sollicite la modification de la convention portant sur les feux de brûlage, et la reconnaissance du caractère d'intérêt général du barrage de Homécourt, par la Communauté de Communes, dans le cadre de ses compétences.

Mes Services restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleures salutations.



Jean-Pierre MINELLA,  
Maire.

Copie du courrier versée au registre d'enquête publique.



Année 6. Homécourt

ASSOCIATION DES SINISTRÉS

PAR SUITE A DES INONDATIONS

OU DE RISQUES MAJEURS DU CENTRE VILLE

D'HOMÉCOURT

HOMÉCOURT, LE 10 JUILLET 2018

Notre association est très heureuse d'apprendre par le journal du mardi 19 Juin 2018 que les travaux d'entretien reprendront sur la rivière entre Olloy et Jœuf.

Beaucoup de trous d'arbres et de branches cassées sont venues échouer dans la passerelle qui se situe derrière la Mairie, celle-ci a servie de piège.

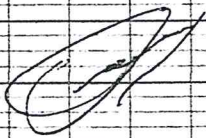
A ce jour nous avons 4 ou 5 saules couchés dans l'écrou et sur la berge au dessus du barrage.

Plusieurs immeubles anciens ne sont pas reliés au tout à l'égout il faudra les aider à se mettre en conformité.

Nous espérons être invités dans de futures réunions  
ou nous pourrions nous exprimer sur le niveau  
et le débit de la rivière.

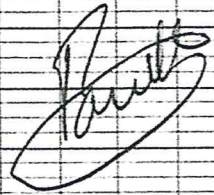
Nous trouvons que la somme de 77 000 E du  
milieu 130 000 E soit un peu légère, alors que  
nos voisins du pays Haut Grien = 5,3 M E  
des travaux pour éviter les inondations.

Le Président  
Oviri William



Le Secrétaire  
VATRINET Lucienne

Le Trésorier  
Pondiso Jean Bernard





**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
SPORTS POUR TOUS**



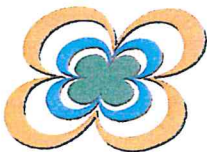
Homécourt le 12 juillet 2018

O.L.C.  
Monsieur Miclo Olivier  
54580 AUBOUÉ



Objet : Projet réhabilitation de l'Orne.

Bonjour,



Très intéressé par le projet de réhabilitation de l'Orne, nous souhaiterions vous faire part de nos réflexions et de nos attentes.

Nous sommes utilisateurs de la rivière principalement sur le secteur de Hatrize à Homécourt. Notre activité de canoë-kayak est constamment confrontée à la fragilité des berges, aux arbres déracinés qui gênent la circulation des embarcations, aux embâcles s'accumulant notamment près des passerelles basses et qui sont des difficultés majeures pour assurer une sécurité maximum. Notre ponton situé à Homécourt, normalement amovible, est complètement ensablé et ne répond plus aux variations du niveau d'eau.

Malheureusement, nous venons de prendre connaissance (le 11 juillet) de cette initiative par l'article de presse paru dans le journal du 19 juin 2018. Nous ne pourrions pas être présents à la dernière réunion d'utilité publique de ce jour à Auboué étant retenus par des animations estivales sur l'Orne.



Notre souci permanent est de naviguer sur une rivière propre et sécurisante. Nous prenons notre part de responsabilité en intervenant régulièrement par des actions de nettoyage notamment.

Pour toutes ces raisons évoquées brièvement, nous souhaiterions être informés de vos travaux, éventuellement y participer par nos informations que nous vous transmettrions, voir vous rencontrer pour en discuter.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, recevez, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.



Bruno Feuillet,  
Président du club de canoë-kayak de Homécourt

Correspondance : CKHAN 1, rue L. ARAGON  
54310 HOMECOURT

BASE:  
Ancienne piscine  
54310 HOMECOURT  
☎ : 03.82.22.65.89.  
06.80.10.48.16.

Association : Agrée Jeunesse et Sport n° : 54 S 1474

Affiliée : Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK).  
Déclarée à la Sous-Préfecture de Briey n° : 7895  
22/09/95.

Feuillet.bruno@neuf.fr

contenu du message

*Année 8. Courriel*

de	"Christian BERNIER" <bernierchienloup@wanadoo.fr>
à	entretienorne@orange.fr
date	21/06/18 17:04
objet	<b>ENFIN !!!!! Entretien de la forêt ORNE à CONFLANS !</b>

Madame,Monsieur,

Enfin, à CONFLANS-EN-JARNISY 54800,peut-être va-t-on voir où part une partie de tous nos impôts !!!!!!!!!!! j'y croirais réellement lorsque cela sera effectué !!!

Au niveau du Pont de l'ORNE , près de la salle des sports , prévoyez du matériel lourd : tronçonneuses professionnelles,,pelle mécanique sur chenilles car il y a une véritable forêt,en plus de tous les déchets habituels.....ainsiqu'entre le plont de CONFLANS et le pont de BUTEAUMONT : cette partie n'a JAMAIS été entretenue depuis que je suis résidant à CONFLANS-EN-JARNISY ( 1970dans le logis et depuis 1974 à côté de la rivière ; je suis bien placé pour voir ce qui s'y passe ; même les pêcheurs ne peuvent plus venir dans ce coin ; quand aux promeneurs,n'en parlons même pas : à CONFLANS ( je sors un peu du contexte de la rivière , quoique aux abords du pont,la vue est bien triste ! )

Quant à la commune de CONFLANS, les seuls endroits bien entretenus sont rue de verdun/de gaulle et abord salle des sports : car celà se voit par tous les gens de l'extérieur qui traversent la commune ; les lotissements ( co^teux et plus principalement LOGIS CONFLANAIS ) sont laissés à l'abandon ! peut-être que nos dirigeants commmunaux ne connaissent pas

contenu du message

*Année 8 - conseil*

de	"Christian BERNIER" <bernierchienloup@wanadoo.fr>
à	entretienorne@orange.fr
date	21/06/18 17:20
objet	<b>ENFIN !!!!!!!!!!!!!!! Entretien de la forêt dans la rivière ORNE à CONFLANS-EN-JARNISY</b>

Madame,Monsieur,

Au niveau du pont de l'Orne à CONFLANS-EN-JARNISY 54800 , prévoyez du matériel lourd et professionnel car in vous faudra des super - tronçonneuses et débroussailleuses + des pelles mécaniques sur chenilles,car c'est une vrai forêt qui pousse au niveau du pont !  
Même les pêcheurs ne peuvent plus y accéder ; quant aux promeneurs,n'en parlons même pas .  
J'habite à CONFLANS depuis 1970, et plus particulièrement à côté de la rivière depuis 1974 : aucun entretien n'a jamais été effectué entre le pont de CONFLANS et le pont de BUTEAUMONT !  
Cest pourquoi je croirais à ce miracle lorsque les dits travaux seront terminés .  
De plus,nous sommes en zone inondable,et je suis le premier concerné dans la commune ( lorsque j'ai acheté ce terrain pour construire,je suis allé,avant d'en faire l'acquisition,demander au Maire de l'époque.....qui m'a dit que les extensions de viabilité seraient à ma charge : ce qui était normal.....mais il n'a jamais été question,à aucun moment , de cette maudite rivière qui noyait,entre autre le dit terrain que j'allais acheter.....petite précision : le maire de l'époque ne pouvait pas ignorer ces phénomènes,étant lui-même un conflanais de naissance,et de plus il habitait en face de cette rivière .

Dans l'espoir que mon e-mail sera lu lors des réunions de commissions,et qu'il en sera tenu compte pour les travaux,recenez mes salutations.

Christian BERNIER  
32 rue des Jardiniers  
54800 CONFLANS-EN-JARNISY  
0382332074  
0607635092  
bernierchienloup@wanadoo.fr



**COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**  
**AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Programme d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf

**Réponses aux questions dans le cadre de l'enquête publique**

BEPPG, le 26 juillet 2018,

Le présent document, à destination de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, vise à répondre aux remarques et questions formulées dans le cadre de l'enquête publique pour l'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf.

Les questions posées sont encadrées et sont suivies des réponses apportées :

-1<sup>ère</sup> permanence : mardi 19 juin de 08h00 à 09h30 en mairie de Valleroy (ouverture de l'enquête publique) :

- intervention de Monsieur PETITJEAN, conseiller municipal et communautaire qui m'a informée, oralement, d'un différend entre un habitant de Valleroy et la municipalité.

Hors permanence, Monsieur PETITJEAN a déposé un courrier dans le registre d'enquête, annexé en page 4, reprenant les éléments évoqués lors de la permanence, à savoir le différend entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy portant sur l'appartenance et par conséquent l'identité du responsable de l'entretien de « la partie en pré en amont du déversoir côté rive gauche de la rivière au lieu-dit la Baignade » (annexe 1).

Il est à noter qu'une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire du Moulin et la commune de Valleroy.

Le projet d'entretien de l'Orne, prend en compte le différend entre la commune et le propriétaire du Moulin. L'entretien ne sera réalisé que sur la berge opposée au Moulin. L'entretien restant sera laissé à la charge du propriétaire riverain.

-2<sup>ème</sup> permanence : mercredi 20 juin de 10h00 à 11h30 en mairie de Conflans-en-Jarnisy :

- remise, par la mairie, d'un courriel adressé au Maire de la commune, en date du 12 juin (avant ouverture de l'enquête) où Monsieur Robert LAROCHE suggère :

1. La réalisation d'un chemin piétonnier en prolongement de la ZAC et menant à Boncourt ;
2. Dans le « parc du Paquis », la mise en place d'un tourniquet (ou équivalent) permettant un accès piéton au chemin bordant la rive de l'Orne jusque Labry ;
3. La réalisation d'une passerelle reliant le chemin rural dit de Favez au chemin rural dit de la ferme de Spalmail ;

Ces courriers et plan ont été annexés au registre d'enquête en pages 4 et 5 (annexe 2 : courrier et plan).

Il s'agit ici de propositions d'aménagement intéressantes de l'Orne, mais qui ne font pas parties du programme actuel d'entretien de la rivière.

-4<sup>ème</sup> permanence : samedi 23 juin de 10h00 à 11h30 en mairie de Jarny :  
-intervention de Monsieur GEORGES souhaitant que la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) perçue par l'OLC soit affectée à ce projet (annexe 3).

La taxe GEMAPI mise en œuvre par la Communauté de Communes est prévue à cet effet et à d'autres dépenses liées à la compétence.

-5<sup>ème</sup> permanence : lundi 25 juin de 08h30 à 10h00 en mairie de Joëuf :  
-intervention de Monsieur Didier SUARDI et Madame VALLAD souhaitant savoir si la limite d'obligation d'entretien des berges par les particuliers est interrompue par la promenade des Berges de l'Orne (annexe 4).

L'entretien des berges de l'Orne incombe aux propriétaires riverains selon le cadastre actuel. Le foncier des berges de l'Orne appartient toujours aux communes. L'entretien des abords du sentier des berges est réalisé par OLC sur 1,5 mètre de part et d'autre de la bande en béton. Cela n'implique pas les berges et la ripisylve du cours d'eau car le sentier est éloigné de la rivière.

-6<sup>ème</sup> permanence : lundi 09 juillet de 15h30 à 17h00 en mairie d'Hatrizé :  
-intervention de Monsieur Jean HUMBERT Président de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) Les Pêcheurs de l'Orne demandant :

1. si les houppiers des arbres abattus seront brûlés ou déchiquetés et, dans ce cas si les copeaux seront évacués ;
2. les dates et heures des réunions de suivi chantiers soient communiquées à l'ensemble des partenaires (pêcheurs, riverains, entreprises) et que tous soient convoqués (annexe 5).

Les houppiers des arbres abattus seront broyés sur place ou transportés en décharge. Le brûlage ne pourra être envisagé qu'en cas d'impossibilité majeure et nécessitera une dérogation au règlement sanitaire départemental à obtenir auprès des communes et du Préfet.

Les copeaux pourront être laissés à disposition des riverains, des communes et seront évacués dans les autres cas.

Les dates et heures des réunions de chantier seront communiquées à l'ensemble des partenaires et tous convoqués à chaque réunion.

-7<sup>ème</sup> permanence : mardi 10 juillet de 14h00 à 15h30 en mairie d'Homécourt ;  
-remise par la mairie d'Homécourt d'un courrier, adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, demandant :

1. les déchets verts ne soient pas brûlés à l'air libre, y compris ceux produits par les entreprises et les collectivités territoriales, afin de préserver les riverains et les usagers des rives de l'Orne (application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Meurthe et Moselle du 05.08.1981 et de la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18.11.2011) ;
2. sollicite la reconnaissance du caractère d'intérêt général du barrage d'Homécourt, par la communauté de communes afin que les travaux à réaliser sur cet ouvrage puissent bénéficier de fonds publics. La commune note : *« Car il existe en effet, des incohérences suffisamment précises et sérieuses, entre d'une part, les études et analyses promues par l'Agence de l'Eau et l'ancien SCRO dont vous (la communauté de communes) avez repris les missions, qui mettent en exergue les impacts du barrage de Homécourt sur l'Orne, la ripisylve, la qualité des eaux et piscicole, les aspects paysagers, ..., et d'autre part, l'absence de prise en considération du barrage par la Communauté de Communes, dans les missions et objectifs qui relèvent pourtant de sa compétence et qui sont réaffirmés pour partie, dans le rapport de présentation de l'enquête publique. »*

Effectivement le brûlage est interdit sur l'ensemble du département.

Lors de la consultation des entreprises ce point a bien été intégré au CCTP :

**« A noter que le brûlage est interdit par arrêté préfectoral en Meurthe-et-Moselle. Cependant des dérogations peuvent être obtenues par les maires des communes concernées. Ce point sera étudié au cas par cas, au démarrage du chantier par l'entreprise. »**

Auquel cas, les rémanents seront broyés sur place ou transportés en décharge. Ce point ne concerne que les rémanents de diamètre inférieur à 10 cm.

Pour les arbres de diamètre supérieur à 10 cm, ceux-ci seront laissés à disposition des propriétaires riverains. Passé ce délai, l'entrepreneur disposera du bois et l'exploitera pour son propre compte.

Lors du montage du dossier, il a été convenu avec l'ensemble du comité de pilotage, de laisser la possibilité de brûlage à condition d'obtenir les dérogations des communes concernées ainsi qu'auprès du Préfet. Dans tous les cas si les communes refusent le brûlage, les rémanents seront broyés ou évacués.

Les conventions de travaux pourront toujours être modifiées.



-remise en main propre, de la part de Messieurs William OVINI et Jean-Bernard PONABO, Président et Trésorier de l' « association des sinistrés par suite à des inondations ou de risques majeurs au centre ville d'Homécourt », se déclarant favorable au projet et signalant :

1. des embâcles constitués de troncs d'arbres et de branches cassées se sont échoués près de la passerelle derrière la mairie ;
2. 4 à 5 saules sont couchés dans l'Orne et sur la berge au dessus du barrage ;
3. afin d'améliorer la qualité des eaux de l'Orne, aider les derniers bâtiments rejetant les eaux usées dans l'Orne à « se brancher » sur l'assainissement collectif ;
4. demande à participer aux futures réunions afin de s'exprimer sur le niveau et le débit de la rivière ;
5. trouve que la somme allouée aux travaux (fourchette de 77 000 à 130 000 €) est peu importante en comparaison de la somme de 5,3 M € attribuée pour les travaux réalisés sur la Chiers afin d'éviter les inondations.

L'entreprise réalisera l'entretien de l'Orne en fonction de son avancée sur le terrain et traitera les arbres/embâcles au fur et à mesure de son cheminement.

La mise aux normes des systèmes d'assainissement ne fait pas partie du présent programme d'entretien de l'Orne, la compétence n'est pas communautaire.

L'association des sinistrés par suite des inondations ou des risques majeurs au centre-ville d'Homécourt sera conviée aux réunions.

La somme allouée aux travaux n'est pas négligeable. Il est important de rappeler qu'il s'agit ici de travaux d'entretien de la ripisylve et non d'un programme de traitement ou d'aménagement et qu'il fait suite à un premier programme de restauration de l'Orne réalisé en 2008. Le projet n'est pas comparable au niveau complexité avec celui du découverture de la Chiers en milieu urbain.

8<sup>ème</sup> permanence : jeudi 12 juillet de 14h30 à 16h00 au siège de l'OLC à Auboué :

-Passage de Monsieur OVINI qui a déposé un courrier au nom de Monsieur Bruno FEUILLET, Président du club de canoë-kayak d'Homécourt où les observations suivantes sont notées :

1. concernant le secteur Hatrize – Homécourt, des difficultés à naviguer et à assurer une sécurité optimale sur la rivière, à cause de la fragilité des berges, des arbres déracinés, des embâcles notamment près des passerelles basses. Le ponton situé à Homécourt est ensablé et par conséquent ne répond plus aux variations du niveau d'eau ;
2. une intervention régulière du club de canoë-kayak notamment par des actions de nettoyage de l'Orne afin de naviguer sur une rivière propre et sécurisante ;
3. souhaite être informé des travaux afin de partager avec l'OLC leur connaissance de la rivière.

Ces éléments seront pris en considération lors de la réalisation des travaux.

Le club sera informé de la réalisation des travaux.

Observations reçues par courriel :

En date du 21 juin, Monsieur Christian BERNIER a envoyé 2 messages à l'adresse dédiée, faisant part des observations suivantes :

1. entre le pont de Conflans et le pont de Buteaumont d'importants et lourds travaux seront à prévoir à cause d'un manque d'entretien de la rivière depuis 1974 ;
2. réside au 32 rue des Jardiniers à Conflans-en-Jarnisy en zone inondable.

L'entretien de la ripisylve sera réalisé en fonction de l'état phytosanitaire de la végétation et des risques d'encombrement existants.